

Dans ce numéro :

- Le dynamisme révolutionnaire trahi par le centralisme, par R. Lafont (C.O.E.A.)
- Les deux premiers tableaux de "NOMENOE-OE !" (J. Riou).
- Une nouvelle Gerbe de textes d'élèves, en langue bretonne.



AR FAIZ

REVUE DU MOUVEMENT
DE LA CULTURE POPULAIRE
BRETONNE

N° 3-4 - 1964

Gouere — Here,
Juillet — Octobre

ANTIDÉMOCRATIQUE,
ANTISOCIALE,
à contre-courant des tendances universelles
la Réforme administrative du Pouvoir
camoufle un renforcement
du Centralisme césarien français
et l'asservissement des régions
par les grandes puissances financières.

ACCENTUATION

de la politique antibretonne du Pouvoir :

Nouvelles baisses des crédits "régionalisés"
pour 1965 — Pas de réaction des élus bretons
U.N.R.

Au cours d'une conférence de presse et dans un rapport présenté devant la Commission régionale d'Expansion économique du C.E.L.I.B., M. Phlipponneau a donné connaissance des nouvelles diminutions de crédits concernant la Région de Programme « Bretagne » (quatre départements) dans le budget « régionalisé » pour 1965.

Les chiffres cités et les comparaisons qu'ils permettent d'établir avec les crédits 1964, d'une part, avec les crédits nationaux, d'autre part, révèlent chez nos gouvernants une volonté bien arrêtée d'empêcher tout équipement sérieux de notre pays, de stopper son développement économique et de précipiter l'émigration bretonne.

C'est, hélas, en toute sécurité, sûr de toute impunité, que, au moins pour le moment, le Pouvoir peut agir comme il le fait... Combien de Bretons auront su que, dans le budget 1965, les intérêts de leur pays, leurs propres intérêts, auront été délibérément, systématiquement sacrifiés ! Quelques milliers au total, seulement !... Les chiffres du rapport de la Commission régionale n'ont été cités et commentés, quelquefois le rapport lui-même partiellement ou intégralement reproduit, que dans quelques hebdomadaires et périodiques bretons (1) : la presse quotidienne régionale, ou bien a fait le silence, ou bien s'est bornée à donner quelques indications, sans les mettre véritable-

ment en relief, et à parler d'un budget « un peu court » pour la Bretagne.

Comment s'étonner qu'il n'y ait eu aucune réaction de l'opinion bretonne, à part les réunions organisées en commun, dans le Finistère, lors de la grève du lait, par les syndicats paysans et ouvriers, auxquels se sont joints les groupements de commerçants ?

En dehors de ces réunions, aucun effort d'envergure n'a été entrepris en vue d'informer la population bretonne qui ne sait ni que la loi-programme promise lui a été finalement refusée en juin dernier, ni que le budget 1965 marque un nouveau recul des investissements en Bretagne.

Il est infiniment regrettable qu'un document accablant comme le rapport de la C.R.E.E. n'ait pas été l'objet d'une diffusion systématique dans tous les milieux, près de tous les organismes syndicaux, professionnels, culturels, sociaux de Bretagne. A défaut d'être accueillis dans la presse quotidienne, les éléments essentiels de ce rapport auraient pu être portés à la connaissance de la population par voie d'affiches et de tracts. Si tous les syndicats, tous les groupements économiques, toutes les municipalités avaient reçu, dès fin septembre, le rapport de la C.R.E.E., les réactions n'auraient-elles pas été plus vives et plus générales ? (1)

Les observations de la commission régionale d'expansion économique sur le projet de loi de finances pour 1965

1. — BUDGET DE L'ÉDUCATION

Le tableau suivant montre la dégradation de la situation en ce qui concerne l'équipement scolaire et universitaire.

Autorisation de programme (en milliers de francs) :

	1962	1963	1964	1965	Total IV ^e Plan	Projet loi de progr.
Second degré (lycées et C.E.T.)	43 850	41 315	30 400	36 382	151 470	301 000
Enseignement supé- rieur	43 750	43 680	44 160	32 119	163 709	560 000

Même si l'on ne tient pas compte de la dépréciation monétaire et de l'augmentation du coût de la construction, on peut observer la diminution des crédits qui, pour le second degré, est de 22 % de 1964 à 1965. Au total, au terme du IV^e Plan, on aura investi 163 709 000 F dans les constructions scolaires du deuxième degré alors que le projet de loi-programme évaluait les besoins à 560 millions de francs et la Commission de la carte scolaire à 469 millions de francs. La situation de l'enseignement supérieur

est relativement meilleure, mais avec 151 millions investis en quatre ans, la moitié seulement du programme aura été engagée pendant le IV^e Plan. On peut s'attendre à des rentrées catastrophiques dans l'enseignement supérieur vers 1966-1967.

Pour la première fois, les investissements de C.E.G., C.E.S., écoles maternelles et primaires sont régionalisés. Pour les C.E.G. et C.E.S. 2 817 000 F sont prévus pour la Bretagne, soit 1,5 % des crédits nationaux, proportion dramatiquement faible par rapport aux besoins. Pour les écoles primaires et maternelles 7 622 000 F représentant 3,7 % des crédits nationaux, proportion également insuffisante.

On peut remarquer que sur le plan national, l'augmentation des crédits pour les investissements scolaires et universitaires (216 000 000) ne représente pas le quart de l'augmentation des dépenses militaires apparaissant clairement dans les documents budgétaires (979 000 000 F).

(1) Le rapport sur la régionalisation du budget d'équipement paraîtra dans la deuxième quinzaine d'octobre, mais ce document sera connu trop tard pour permettre une action efficace près des parlementaires, appelés alors à voter le budget. Comment d'ailleurs pourrait-on espérer la moindre réaction des inconditionnels qui représentent notre pays au « Parlement » ?

AR FALZ

Savet gand Yann SOHIER

N° 3/4 - 1964

JUILLET - OCTOBRE

26^e année - N° 83 - N^{lle} série

TAOLENN - SOMMAIRE

Politique antibrettonne	58
A nos lecteurs	59
LA FRANCE, NATION RÉVOLUTIONNAIRE, ALIÉNÉE PAR LE CENTRALISME AUTORITAIRE (R. Lafont)	61
An Douger Tan (F. Danno)	71
Bibliographie	72
NOMENOE-OE ! Pez-C'hoari J. Riou	73
SKOL AR BREZONEG :	
Pennadou savet evid Kenstrivadeg 1964	67-70

EMZAO AR FALZ

Mouvement de la Culture
Populaire Bretonne

Secrétariat général : A. LE MERCIER,
Ar Rusked, LANNION.



Administration : "AR FALZ", 23, rue
Saint-Domingue, LORIENT.
C.C.P. 430-20 RENNES.



Abonnements à "AR FALZ" : 10 F
pour 6 numéros et suppléments. —
Etudiants, militaires : 7 F.



Adhésion au Mouvement : Cotisation
annuelle de 5 F ; étudiants : 2 F.

Pour tout ce qui concerne les activités pédagogiques bretonnes dans l'enseignement public, les stages, les publications théâtrales, littéraires, etc., il convient de s'adresser au Groupe des **INSTITUTEURS ET PROFESSEURS LAIQUES BRETONS**.

Les activités, la direction et l'administration des "Instituteurs et Professeurs laïques bretons" sont entièrement distinctes de celles du **MOUVEMENT "AR FALZ"**.

L' "Œuvre du livre scolaire breton" est gérée par les I.P.L.B.

Secrétariat des I.P.L.B. : 6, rue Neptune, Brest.

A NOS LECTEURS

Le sérieux retard avec lequel paraît le présent numéro tient à plusieurs causes.

Cette fois encore, pris par des tâches de plus en plus absorbantes au service du mouvement général, il ne nous aura pas été possible de nous occuper d' « Ar Falz » en temps voulu.

Par ailleurs, nos difficultés se trouvent aggravées par la nouvelle hausse des tarifs d'impression et du papier (nous vivons, n'est-ce pas, sous le régime de la « stabilisation »...). Nous craignons de nous trouver sous peu dans l'obligation de ramener le nombre des pages de la revue rigoureusement à seize et de supprimer la couverture.

Mais le principal obstacle auquel nous nous heurtons — et auquel tout le monde se heurte en Bretagne — reste la négligence de nos compatriotes... Tous les rappels adressés au début de l'été aux abonnés en retard sont loin d'avoir été entendus. De nombreux abonnés amis, des militants chevronnés ne se sont toujours pas mis en règle. Une nouvelle note devra leur être adressée, mais pouvons-nous escompter qu'elle aura plus d'effets que la précédente ? Nos amis savent-ils que pour payer un seul numéro d' « Ar Falz », il nous faut disposer du montant total d'une centaine d'abonnements ?

**

On ne trouvera pas dans ce numéro toutes les chroniques habituelles sur l'actualité bretonne. L'intérêt considérable de l'étude de Robert Lafont : « La France, nation révolutionnaire, aliénée par la centralisation autoritaire », étude soumise en même temps à la réflexion des lecteurs d' « Ar Falz » et des membres du Comité Occitan d'Etudes et d'Action, justifie la place exceptionnelle qui lui est réservée dans notre revue.

D'autre part, commençant la publication du « Nomenoe-Oe » de Jakez Riou — dont la première édition est épuisée depuis plusieurs années — nous n'avons pas voulu nous borner à reproduire, en ce numéro, seulement la préface et le premier tableau.

Enfin, nous donnons dans « Skol ar Brezoneg » une seconde et dernière série de textes adressés par des élèves de l'enseignement public au XI^e Concours Yann-Sohier : tous les bretonnants apprécieront la fraîcheur d'expression et la correction de la langue dans ces petits récits rédigés par des enfants de classes primaires, de C.E.G. ou de lycées qui ne bénéficient pourtant pas, dans la plupart des cas, d'un enseignement régulier de leur langue maternelle.

P.-J. HÉLIAS :

MANER KUZ - MANOIR SECRET

Poèmes en langue bretonne, avec, en regard, leur version en langue française.

Un volume de 150 pages.

Editeur : Silvaire, Paris. — Ouvrage distribué par le Club de diffusion : « KELH AL LEORIOU ». — Prix de souscription : 11 F. — Parution : début novembre.

Souscription (valant pour l'adhésion au « Kelh ») à adresser à : A. Le Mercier, Ar Rusked, Lannion. — C.C.P. 1819-42 Rennes.

Les diminutions de crédits budgétaires pour la Bretagne... ...acceptées par les députés bretons de la majorité :

II. — AGRICULTURE (1)

Investissements régionalisés intéressant les quatre départements de la région de programme « Bretagne » : 108 244 000 F en 1964, — 90 767 000 F en 1965, soit une diminution de 16,2 %. Seuls les crédits pour le remembrement augmentent de 7,4 %, mais rien n'est inscrit pour l'enseignement agricole et des chapitres comme ceux de l'électrification rurale, de l'habitat rural, des « agglomérations rurales », sont en recul d'un quart sur ceux de l'an passé.

On observe que les investissements inscrits pour 1965 dans le domaine de l'agriculture, ne représentent pas la moitié des ressources apportées par la Bretagne à l'Etat par la seule taxe sur les viandes...

III. — LOGEMENT ET URBANISME

Pour 1965 : 11 700 logements financés, soit 2,9 % du total national, contre 14 409 logements financés, soit 4,6 % du total national, en 1962.

« Equipement urbain » : en diminution de 2 000 000 F sur 1964 (1,7 % du total national).

« En conclusion, dit le rapport, sur aucun des chapitres budgétaires intéressant les investissements en Bretagne, on n'enregistre une amélioration par rapport au budget 1964 qui était déjà apparu comme particulièrement désastreux pour la région. Bien au contraire, une diminution très sensible est observée pour l'équipement scolaire et, dans une moindre mesure, pour l'agriculture, l'équipement urbain et les télécommunications. Pour la Santé publique, la concentration des équipements dans le seul département du Morbihan, qu'on observait déjà l'an dernier, finit par prendre un rapport scandaleux. »

Le rapport rappelle que l'assemblée générale du C.E.L.I.B., réunie en juin dernier à Brest, a adopté une motion demandant aux élus bretons de toutes tendances « d'obtenir, dans une union complète et par tous les moyens dont ils peuvent disposer, le vote d'une loi-programme authentique sur plusieurs années, limitée si nécessaire à la seule Bretagne ».

Non seulement, ils se garderont bien d'intervenir en faveur d'une loi-programme, quelle qu'elle soit, pour l'ensemble des régions sous-développées ou pour la seule Bretagne, — mais ils voteront la loi de finances sans avoir véritablement fait ce qu'il faut, et qu'ils sont les seuls dans les conditions actuelles à même de faire, afin de modifier les dispositions gouvernementales à l'égard de notre région. Une nouvelle fois, ils feront litière de leurs promesses, ils ne tiendront nul compte ni de leurs engage-

IV. — TRAVAUX PUBLICS

Ports maritimes. — Bretagne : 1 100 000 F ; ensemble de la France : 141 500 000 F ; pourcentage de la Bretagne : 0,7 % ; travaux comprenant uniquement la reconstruction de terre-pleins à Lorient et le dragage du chenal de l'Elorn à Brest.

Pas de régionalisation des crédits pour les ports de pêche, Pas d'indication pour les travaux routiers.

V. — POSTES ET COMMUNICATIONS

Investissements 1965 : 24 789 000 F contre 26 791 000 F en 1964. Le pourcentage n'est que de 3,4 % des crédits nationaux.

VI. — SANTÉ PUBLIQUE

C'est le seul poste budgétaire qui réserve à la Bretagne un pourcentage relativement « avantageux » (6,6 % des crédits nationaux, pourcentage identique à celui de l'an passé) avec 31 896 000 francs. Il est pour le moins curieux que sur les douze opérations financées, sept intéressent le Morbihan : on peut se demander ce qu'aurait été la part de la Bretagne si le ministre de la Santé n'avait pas été le président du Conseil général de ce département...

..

ments signés de 1962, ni des motions du C.E.L.I.B., organisme dont ils sont membres et dont ils devraient, en bonne logique, observer les décisions... Décisions votées en leur présence, sans réserves de leur part, et que certains d'entre eux ont peut-être même approuvées publiquement en juin dernier !... S'ils étaient le moins animés par le souci de défendre le pays qui les a élus, l'occasion serait belle pour eux d'obtenir un résultat spectaculaire... et de se tailler un beau succès. Une simple déclaration commune des députés U.N.R. de Bretagne — ou même de quelques-uns d'entre eux — protestant contre la répartition des crédits d'investissements faite au détriment de la région bretonne, évoquant la non-réalisation des promesses solennelles de MM. Pompidou et Giscard d'Estaing, et faisant état de leurs propres engagements, mettrait à coup sûr le Pouvoir dans l'obligation de reviser son attitude.

Mais il faudrait être bien naïf pour imaginer un seul instant que les Goasguen, Caill, Poulpique, puissent aller, un de ces prochains jours, rappeler au chef de l'Etat ses promesses aux Bretons. Ils continueront à voter les crédits pour la force de frappe et pour l'aménagement de la région parisienne et, par leur capitulation, à refuser tout plan d'équipement pour leur propre pays.

(1) Nous ne reproduisons ici que les principaux chiffres du rapport concernant les budgets autres que celui de l'Education.

Que feront-ils ?

Le C.D. du C.E.L.I.B. a demandé aux élus bretons de juger le gouvernement, lors du vote du budget 1965, "sur des actes, non sur de nouvelles promesses". Précédemment, l'A.G. du C.E.L.I.B. a invité les parlementaires bretons à utiliser "tous les moyens dont ils peuvent disposer" pour obtenir le vote d'une loi-programme...

A l'issue du débat budgétaire, les députés disposent d'un moyen efficace de sanctionner la politique anti-bretonne du Pouvoir : le refus

d'un budget qui consacrera la violation d'une promesse solennelle et une baisse catastrophique des crédits d'investissement pour la Bretagne.

Que feront, au moment du vote du budget, les U.N.R., Indépendants, Centre Démocratique, députés de nos départements membres de la majorité ou qui soutiennent épisodiquement le pouvoir gaulliste ? Feront-ils une démarche collective près du Chef de l'Etat, du Premier Ministre ou du Ministre des Finances ? Poseront-ils au gouvernement, devant l'Assemblée, les questions que les Bretons attendent ?

La France, nation révolutionnaire

aliénée par le centralisme autoritaire

par Robert LAFONT

La France est un pays de tradition centralisatrice (1). Tout le monde le constate, l'avoue, s'en félicite ou s'en dépote. Mais que faut-il entendre par ce mot vague de **pays** ? Tant qu'on ne l'aura pas remplacé par un autre, plus précis, on n'aura rien fait pour définir cette tradition elle-même. S'agit-il d'une tendance de la psychologie collective ? Les Français, par goût, iraient-ils toujours aux solutions politico-administratives de la centralisation ? Nous tiendrons l'assertion ici pour naïve spécialement, puisque la France est tout le contraire d'une ethnie. S'agit-il d'une tradition de l'administration française qui a traversé les régimes avec ses méthodes ? Dans ce cas peut-on confondre sans abus de langage une catégorie fonctionnelle avec la masse humaine qu'elle administre ? S'agit-il enfin de l'esprit de la nation ? S'il en est ainsi, la France étant une nation de type politique, il faudrait placer le centralisme au niveau du contrat national, et y voir une définition de la nation France. Toucher au centralisme serait atteindre la nation dans son principe. C'est bien là la pensée que l'on trouve dans le jacobinisme banal, la pensée qui anime aujourd'hui, en 1964, certains hommes du pouvoir et certains hommes de l'opposition, et qui s'exprime par mille réticences devant tout essai de décentralisation vraie.

C'est par ce biais que nous prenons la question. Car pour nous la France est d'abord une nation définie par un contrat collectif. L'Etat est le système chargé de l'exécution de ce contrat. L'administration est l'action de l'Etat sur les nationaux et leurs biens. La confusion signalée par l'emploi du mot pays n'est d'ailleurs pas une simple insuffisance de vocabulaire. Qu'on y réfléchisse. Cette assimilation implicite d'un territoire et d'une collectivité humaine, de la psychologie collective et d'une continuité de méthodes de gouvernement ne peut être sans signification. On y voit le type même de la projection descendante des idéaux officiels sur les comportements sociaux.

On mettra de la clarté dans la vision du phénomène historique en proposant une définition simple de la nation. Ceci revient à examiner le contrat national qui a fait la France, nation moderne. Ce contrat, on est convenu de le découvrir dans

la Révolution française et dans ce texte capital de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Texte qui définit la nation comme une somme d'individus égaux, tenus pour égaux par principe. C'est le triomphe de l'individualisme nominal. Ce texte ne contient par contre aucune mention d'une personne collective, qu'il s'agisse d'une communauté territoriale, ou d'une communauté d'intérêts. Ainsi la République est un état chargé de mettre en œuvre la conception nationale, appuyée de deux réalités seules admises : le citoyen-individu, le corps national. Entre ces deux réalités, il n'y a que des articulations pratiques, et aucun existant juridique (2). Le corpuscule et la masse. La centralisation est donc bien un complément naturel de l'individualisme absolu. Au départ il n'y a là aucune tyrannie de principe, mais au contraire un grand espoir de libération de l'individu, et ceci explique l'enthousiasme, confondu avec l'aventure de la construction nationale, qui anime les Jacobins de la Révolution. Ces hommes nous paraissent fondés à penser que seul l'Etat national tout neuf est capable de libérer l'individu des entraves que les corps collectifs de l'ancien régime faisaient peser sur lui. Puisque l'Etat n'est plus un pouvoir imposé, mais l'émanation du corps national, pourquoi ne pas mettre tout espoir de liberté dans l'Etat ? Le jacobinisme conventionnel est certainement un développement logique du contrat national français, qui apparaît assez différent ainsi du contrat qui fit les U.S.A. Nous disons cela pour en finir d'un coup avec l'ambiguïté d'un régionalisme actuel confondu avec un provincialisme nostalgique d'ancien régime. De même qu'il n'y a de sort convenable pour les ethnies allogènes du territoire français que dans les perspectives de la nation France, de son dépérissement en tyrannie et de son éventuel redressement théorique, de même il n'y a de régionalisme possible en France qu'une fois admise cette étape de construction nationale originale qu'incarne le jacobinisme. Une telle proposition peut étonner. Ce qui suit va prouver qu'en effet le préjugé règne sur ce point. Nous considérons l'opposition entre jacobinisme et régionalisme comme une fossilisation de l'opinion française dans l'erreur doctrinale. Un bref aperçu historique permet de le comprendre.

(1) « La France est un pays à tendances centralisatrices », Hervé Detton. (*L'administration régionale et locale de la France*, P.U.F. 1960, p. 9).

(2) « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » Art. III.

INDIVIDUALISME ET CENTRALISME

Tout d'abord signalons que la conception individualiste de l'Etat, abolissant les corps intermédiaires, a été largement préparée par l'ancien régime. On cite le mot de Colbert écrivant à son représentant en Nouvelle-France : « Il faudra même avec un peu de temps supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que **chacun parle pour soy** et que personne ne parle pour tous » (1). Cette affirmation est très nette. On y voit d'ordinaire une preuve de rationalisation de l'administration française en pays colonial, et donc de tyrannie. Sans doute, mais dans l'esprit de Colbert, il n'est pas sûr que la tyrannie soit volontaire. L'homme d'Etat pensait plutôt que cette articulation directe de l'individu et du pouvoir supprimait la tyrannie des intermédiaires et permettait au "bien public" d'apparaître plus clairement. L'œuvre de centralisation poursuivie par la royauté française au XVIII^e siècle par le moyen du corps des intendants allait dans le sens de cette articulation. Du moins en principe, car dans les faits cette superposition du centralisme aux structures provinciales héritées n'aboutit qu'à des situations administratives hybrides. Les intendants les plus énergiques agissant en accord avec les ministres, appliquant des directives cohérentes, qu'ils se préoccupaient d'ailleurs de susciter, ont souvent été animés du souci du bien public. De façon générale leur action a été bénéfique, et ils ont prouvé les bienfaits d'un centralisme seul capable d'affronter les problèmes du développement économique du pays. Ils se sont trouvés plusieurs fois dans la situation, comme l'a prouvé Ardascheff, de défenseur des provinces.

L'immense reproche que la Révolution va faire à l'ancien régime ne peut donc pas porter sur le centralisme, mais sur le pouvoir. Si le pouvoir appartient au roi et à l'équipe ministérielle, le centralisme est une arme **efficace** de la tyrannie. Mais si le pouvoir revient au peuple, le centralisme devient une arme tout aussi efficace aux mains de ce peuple. Ainsi la Révolution, une fois de plus, recueillait l'héritage de l'ancien régime en changeant le contenu politique. Le critère de ce changement est le principe même de la démocratie : l'élection.

Mais, avec l'élection, apparaît la difficulté immense du centralisme, et trouve son origine le malaise du jacobinisme. En effet, la seule adéquation immédiate du centralisme et de la démocratie est réalisée dans la cité antique, définie par une ville et un territoire suburbain. Dans ce cadre exigu, il est facile de dire que tous les citoyens votent ensemble et que l'administration redescend directement sur eux, émanant sans intermédiaire de leurs votes. L'Etat moderne, vaste communauté territoriale, ne peut se passer de circonscriptions, que nous avons définies comme des articulations pratiques. Deux conceptions sont alors possibles, qui se tournent le dos. Ou bien le système de l'élection embrassera la totalité de la vie nationale, et l'on votera à tous les échelons, commune, département, et par suite

l'administration émanera de collèges électoraux eux-mêmes étages, sera contrôlée directement. Ou bien l'on ne votera qu'à l'étage national et l'administration redescendra du gouvernement sur le peuple et sur le territoire par un corps de fonctionnaires innombrables, contrôlés seulement depuis la capitale. En principe le centralisme démocratique n'est mis en péril par aucune de ces solutions antithétiques. L'élection généralisée structure le corps national en tant que tel, un et indivisible, car il ne s'agit pas là de divisions, mais au contraire de construction architecturale, de la base locale à l'ensemble. L'élection au seul échelon national remplace la structuration par le raccourci étatique.

Le choix de l'une ou l'autre solution cependant correspond à des moments différents de la conscience nationale. L'élection généralisée suppose que l'on ait confiance dans l'unité nationale, que l'on tienne pour abolies les divisions anciennes. Elle offre alors l'immense avantage de confier l'administration étroitement au peuple. Rien d'étonnant alors à ce que le jacobinisme en use. C'est le sens de la Constitution de l'an I (juin 1793). Le préjugé français fait que l'on traite généralement cette Constitution de bâclée, qu'on attribue sa tendance décentralisatrice fondamentale à un désir de désarmer le fédéralisme girondin. C'est fort mal voir les choses, et se faire la victime d'un vocabulaire approximatif. On doit admettre comme un principe que le centralisme démocratique qui est une confiance faite au peuple, s'accompagne d'une décentralisation absolue, par l'élection, de l'administration du territoire. Il se distingue ainsi du fédéralisme, qui pose l'harmonie de composantes, et non la pyramide nationale. En ce sens tous les mouvements révolutionnaires, de la Convention française aux Soviets se sont faits sous la bannière du centralisme politique et de la liberté d'initiatives de la base. La déclaration de la Commune de 1871, donnant statut d'autonomie à toutes les communes de France, est parfaitement logique et dans la tradition révolutionnaire. A cette même tradition ressortit l'activité révolutionnaire des comités locaux et départementaux de libération en 1944.

Au contraire la défiance vis-à-vis de l'élan révolutionnaire supprime l'élection, sauf au sommet. On espère ainsi encadrer le mouvement populaire multiforme, irrépressible sur son terrain local, dans une vue d'ensemble de la nation. Qui a saisi la tête de cette nation, entend soumettre à cette tête tout le corps. La loi du 28 pluviôse an VIII établit un régime absolu de centralisation. Un fonctionnaire du Gouvernement, préfet, sous-préfet, maire est nommé à tous les échelons. Le Conseil Général, le Conseil d'Arrondissement voient leurs membres nommés par le Gouvernement. Les conseillers municipaux sont nommés par le préfet. Les fonctionnaires enserrant la France.

Depuis lors la France a vécu entre ces deux conceptions. La première a été prise en charge par une pensée qui allait vers l'anarchisme, car il est bien vrai que l'aboutissement de l'élection généralisée fut longtemps l'anarchie. La seconde est le césai-

(1) Diamond : « Le Canada français au XVII^e siècle, une société préfabriquée », *Les Annales*, mars-avril 1961.

risme français, issu de la Révolution, phénomène autoritaire qui renouvelle l'autoritarisme d'Ancien Régime sous une phraséologie révolutionnaire. Il l'aggrave, intervenant sur la masse nationale sans rencontrer jamais l'opposition de corps intermédiaires : « Sous un autre nom, les préfets de Bonaparte continuent les intendants du Roi. Ils sont même plus puissants qu'eux car ils ne se heurtent à aucun privilège. L'administration devient un édifice clair et cohérent. Tout ce qu'il y avait de confus dans l'administration de l'Ancien Régime a disparu. Mais, à la paternelle centralisation royale a succédé une main de fer ». (1)

Or c'est la Constitution de l'an VIII qui a servi de matrice institutionnelle à toutes les Constitutions françaises jusqu'en 1945. Et il ne pouvait en être autrement. Sur la base du contrat national, qui comportait la centralisation démocratique, il fallait opter pour le dynamisme révolutionnaire, qui passait par la décentralisation administrative radicale, ou pour le bonapartisme autoritaire. Or la Révolution à partir de 1848 cesse d'être politique pour devenir sociale, et c'est contre cette poussée populaire que les Constitutions sont chargées de dresser un barrage. Le barrage de 1848 est bien connu. Dès lors on peut dire, en simplifiant beaucoup, mais sans erreur de fond, que le césar-

risme constitutionnel a servi à assurer l'état bourgeois, le règne de la bourgeoisie française.

Un des mythes essentiels de la conscience nationale française apparaît ainsi : il consiste à proclamer que la Nation une et indivisible trouve son apogée doctrinale et le plein exercice de son être collectif dans la centralisation administrative absolue, alors qu'il s'agit d'une option historique prise après le contrat national, et d'une option réductrice qui brise l'élan révolutionnaire ou le contient. Parallèlement nous voyons ainsi la dégénérescence intérieure et extérieure de l'esprit républicain progresser jusqu'à corrompre les bases idéologiques de la nation : les mêmes hommes sont à l'extérieur colonialistes et à l'intérieur centralisateurs. La France du XIX^e et du début du XX^e reste absolument bonapartiste.

Elle reste absolument bourgeoise et se sert d'une administration de petite ou moyenne bourgeoisie pour assurer le pouvoir réel sur le peuple, celui de la haute bourgeoisie industrielle et financière. L'opinion sur ces deux points est totalement mystifiée. L'opinion jacobine surtout qui continue à concevoir comme antinational tout effort qui va dans le sens d'une décentralisation.

COMMENT LE CENTRALISME FRANÇAIS DEVIENT RÉFORMISTE : LA COMMUNE...

Cependant les faits résistent. Nous voulons dire qu'en l'absence d'un dynamisme révolutionnaire qui associe l'initiative large de la base et la perspective unitaire, le pouvoir dont tous les ordres descendent rencontre obligatoirement de nouveaux corps intermédiaires. Par la force des choses une circonscription, même artificielle, même vidée de contenu juridique, même tenue en mains par un fonctionnaire d'autorité, devient l'habitat de la vie spontanée d'une partie du territoire. Des intérêts collectifs qui naissent de la cohabitation des hommes, parce qu'ils ne trouvent pas de palier d'expression dans la machine administrative, s'incarnent en résistances à l'autorité centrale auprès du fonctionnaire local. L'administration française, irréaliste par rationalisme absolu, oppressive par déviationisme césarien, ne peut être que grippée. Dans des perspectives de libéralisme bourgeois, où l'on préfère à la "main de fer" les solutions transactionnelles, l'Etat fera donc des concessions qui, sans entamer sa toute puissance, mettront un peu d'air dans la vie publique et favoriseront quelques initiatives.

D'abord au niveau de la commune. Cette réalité traditionnelle au très riche passé est la seule qui ait échappé au nivellement révolutionnaire. Par elle ce nivellement est quelque peu relâché. La Monarchie de Juillet ouvre une vanne à la liberté locale : la loi du 21 mars 1831 décide l'élection des membres du Conseil municipal. La loi du 18 juillet 1837 cherche un équilibre entre le pouvoir d'Etat (la fameuse tutelle) et le libé-

ralisme. L'Empire renforcera la tutelle, puis, se faisant libéral, il revient sur ses décisions. En 1870 une réorganisation communale est décidée. Mais les mythes unitaristes et la méfiance du pouvoir bourgeois pèsent lourdement sur les travaux parlementaires. Il faudra attendre 1882 pour que la décision soit prise de faire élire les maires parmi les conseillers municipaux et par eux. Ainsi a été mise en place une institution certes demi-démocratique, au pouvoir très limité, mais qui a été jusqu'à ce jour l'école de la démocratie en France. C'est par elle que des hommes de bon vouloir ont appris le maniement des affaires publiques, sur des terrains concrets. Il s'est créé un esprit municipal très respectable, une fierté républicaine que l'on vient respirer dans les mairies. Nous avons toujours été ému, et nous l'avouons, par ce symbole un peu ridicule de Marianne en plâtre dominant les délibérations du Conseil municipal. Beaucoup plus que la tutelle de l'Etat nous y voyons symbolisée cette "raison" nationale profonde : l'exercice immédiat et concret de la démocratie, dans la plus petite collectivité admise, fonde la République unitaire. Et l'augmentation progressive de la compétence communale (assistance, hygiène, urbanisme, écoles, etc.) nous paraît signifier un progrès véritable de la démocratie en France, contre la déviation bonapartiste.

Cependant, il faut bien noter que cette ouverture communale a été possible parce qu'elle ne présentait pas de danger important pour le pouvoir central, le pouvoir de la bourgeoisie. La poussière de communes qui couvre la France, l'uniformité de législation qui donne les mêmes pouvoirs et les mêmes charges

(1) Hervé Detton, op. cit. p. 16.

à un corps municipal minuscule et à une grosse commune urbaine, donnent la prééminence au nombre, c'est-à-dire aux communes rurales où l'on "votait bien" pendant la majeure partie du XIX^e, où le sentiment ouvrier n'existe pas. L'Association des maires de France a toujours été à la fois républicaine et non-progressiste. Jusqu'à ces temps derniers, jusqu'à ce que le monde paysan entre dans le combat avec une énergie digne du monde ouvrier, les libertés communales étaient plus une soupape de sûreté pour la centralisation autoritaire qu'une menace. Le mouvement de 1907 en Languedoc, tout entier soutenu par des communes rurales, est une exception et, nous le croyons pour notre part, un signe avant-coureur des grands mouvements du XX^e siècle.

D'ailleurs des précautions furent prises contre les agglomérations à forte population ouvrière, Paris, Lyon, Marseille. Pour Paris la solution fut de concentrer l'administration de la ville et celle du département de la Seine entre les mains d'un préfet, et de confier l'ordre public dans la capitale à un préfet de police. En même temps les arrondissements de Paris étaient confiés à des maires nommés par décrets, c'est-à-dire à des agents de l'Etat camouflés. Ainsi le Conseil municipal de Paris était soumis à une tutelle exceptionnelle. Les raisons de cette exception à la loi de 1884 sont souvent naïvement avancées : turbulence de la population parisienne, proximité des Ministères. En fait il s'agit de protéger le pouvoir contre ce Paris des ouvriers qui a fait 1848 et surtout 1871. Il s'agit de supprimer

ce personnage qui aurait en France une importance démocratique immense : le Maire de Paris. Tant qu'il n'y aura pas de Maire de Paris, nous croyons qu'il y aura quelque chose de faussé dans la démocratie française.

Lyon fut, à l'image de Paris, soustrait à la loi d'organisation municipale de 1884, et découpé en arrondissements. On n'alla pas jusqu'à placer à la tête de chacun d'eux un maire nommé, mais on avait divisé les compétences municipales. On accordait aussi au préfet du Rhône des pouvoirs de police municipale. A Marseille, en 1939 et en 1941, la menace se précisa contre le statut municipal. Mais en 1946 l'on devait revenir à la légalité constitutionnelle. Pour cette dernière ville on avait allégué, contre les libertés communales, les abus, la corruption, qui n'étaient pas niables. L'évolution depuis 1946, la naissance d'un grand esprit municipal marseillais prouvent que ces abus et cette corruption n'étaient pas liés à la démocratie, mais bien plutôt à certains aspects de la vie économique et sociale dans la grande cité phocéenne.

Ainsi, dans la commune la substance démocratique de la France s'est incarnée. On comprend qu'à ce jour le vœu essentiel des démocrates sincères soit l'extension des pouvoirs communaux, l'assouplissement de la tutelle de l'Etat, l'abandon des régimes spéciaux et le regroupement des petites communes, afin de soustraire la vie municipale à la "politique de village", de lui donner de justes proportions, bien accordées au monde moderne.

... ET LE DÉPARTEMENT

Seconde porte ouverte par le libéralisme : la personnalité départementale. En créant le département, la Révolution avait voulu substituer aux provinces honnies un découpage rationnel du territoire. Rationnel parce que basé sur une équivalence relative des superficies. Le mot choisi pour désigner cette circonscription, par ailleurs marque bien l'idéologie centraliste : le territoire national est l'unité en soi, il n'est pas une somme ; le département en est une fraction. Les noms retenus sont géographiques. Ils abolissent tout souvenir d'histoire et substituent à la désignation humaine une désignation qui ne peut en aucun cas suggérer une personne collective. Le département porte la trace de l'euphorie de 1789, lorsqu'on croyait vraiment à la table rase en politique nationale.

Mais l'élection généralisée avait en même temps l'effet curieux de donner vie humaine à ce simple cadre. D'emblée, à côté du préfet, agent de l'Etat, on concevait une assemblée départementale, le Conseil de Préfecture, organisme consultatif. Cependant la Constitution de l'an VIII devait réagir en définissant les organes départementaux dans le sens de la rigueur centraliste. Désormais le préfet était seul maître, et le Conseil Général, assemblée de notables nommés par le gouvernement, voyait son rôle borné à la répartition de l'impôt direct. Le glissement vers le césarisme de l'idéologie unitaire fabriquait un parfait outil de tyrannie.

C'est dans le cadre de cette création bonapartiste, que le libéralisme réformiste a essayé de reconstituer, par aménagements successifs, un peu de vie démocratique. La loi du 22 juin 1833 décide de l'élection des conseillers généraux. Les attributions du Conseil Général sont élargies en 1838. Le Second Empire, lorsqu'il se veut libéral, lui accorde, sauf veto préfectoral, une compétence très large dans toutes les affaires d'intérêt départemental. En même temps se constitue la personnalité civile du département : de l'Empire il reçoit le droit de posséder, et le domaine départemental (routes, édifices) apparaît. Evolution que la Monarchie sanctionnera en 1838.

Si bien que cette simple circonscription est en train, aux débuts de la III^e République, de prendre le visage d'un relais dans l'Etat. Une poussée démocratique devait inévitablement définir catégoriquement ce rôle. On sait comment l'Assemblée Nationale s'attacha d'entrée de travaux à cette tâche. Une "commission de décentralisation" fut formée. La suppression des préfets fut demandée. Finalement la loi du 10 août 1871 sanctionna un compromis entre ces tendances et l'autoritarisme étatique défendu par Thiers. A elle remonte l'organisation actuelle. Le préfet reste représentant du pouvoir exécutif, fonctionnaire fidèle et fonctionnaire politique. Fonctionnaire aux innombrables compétences, chef des services civils et militaires dans son département, il est censé réunir en sa personne les divers domaines de

l'action de l'Etat, comme un Président du Conseil qui aurait des commis, et non des collègues comme ministres. On a tout dit sur ce monarque par délégation, à la fois tyran de chef-lieu et fonctionnaire plus qu'aucun autre contraint par ses chefs. Cette institution typiquement française a survécu à tous les changements de régime, car aucun pouvoir ne peut se passer de cet exécutant exceptionnellement docile et exceptionnellement efficace de ses volontés.

Mais à côté de lui subsiste le Conseil Général, dont une émanation, "la Commission Départementale", reçoit une partie des attributions du préfet et siège auprès de lui. Ainsi s'est établi un "modus vivendi" entre le représentant de l'Etat et l'organisme élu. Arrangement progressif et complexe, qui n'a jamais été jusqu'à mettre sérieusement en péril la toute puissance préfectorale. Car l'Etat a regard sur l'activité du Conseil Général, et non l'inverse. La tutelle sur le département existe comme sur la commune : si depuis 1926 et depuis 1959 un grand nombre de délibérations du Conseil ne sont plus soumises à approbation, l'autonomie financière n'existe pas et les autorisations préfectorales sont nécessaires pour l'application des décisions prises. Le préfet est curieusement placé dans la situation d'un exécutant des décisions du Conseil Général. Un organisme dit autonome a pour premier serviteur le serviteur du pouvoir de tutelle. Il y a là une pétition de principes qui n'a jamais été annulée dans les faits. Le fonctionnement d'une telle administration anormale n'est possible que s'il y a entente du préfet et de l'assemblée départementale, ce qui a été assez souvent le cas. Mais cette absence de conflits elle-même ressortit à la mentalité française. Les conseillers généraux sont imbus, comme le préfet, d'une idéologie centralisatrice. Ils n'ont que très rarement envie d'élargir leurs prérogatives jusqu'à celles d'un gouvernement du département. Ils se cantonnent volontiers dans un rôle de conseillers. Il est d'ailleurs prévu par la loi que, si le Conseil Général se refusait à prendre certaines décisions (dans le domaine surtout des dépenses obligatoires), le Gouvernement peut se substituer à lui. Quant à la Commission Départementale, elle aussi se voit confier un rôle de collaboratrice plus que de compensatrice du pouvoir préfectoral. En interdisant à un député, à un sénateur, à un maire de chef-lieu d'y prendre place, on a voulu éviter au préfet le contact avec un personnage trop influent dans le département. Et elle aussi subit la tutelle.

Il y aurait beaucoup à dire sur le fonctionnement des instances départementales. Nous nous contenterons de ces quelques notes qui, jointes à ce que nous disions de la commune, permettent de se convaincre de la complexité du système administratif français, complexité qui s'éclaire si l'on veut bien se référer au principe de centralisation issu de l'Ancien Régime. Il y a en effet ambiguïté fondamentale dans l'interprétation de ce principe. Schématisons ainsi les résultats auxquels cette vue nous conduit :

1. — Le centralisme démocratique est un principe révolutionnaire qui pose l'unité de la nation secondaire au niveau du contrat national. Il n'est pas contradictoire d'une décentralisa-

tion totale qui, par l'élection généralisée, installe la démocratie à tous les échelons de la vie nationale.

2. — Sur la base de ce centralisme, une interprétation autoritariste peut concevoir l'élection au seul échelon national et par conséquent construire une administration descendante émanant du seul pouvoir central. Cette interprétation atteint sa perfection avec la constitution de l'an VIII, moule de toute la pensée française depuis lors.

3. — Mais la résistance du réel, du groupement territorial des problèmes de la vie publique, ne peut que gripper cette machine à la fois rationnelle et autoritaire. Par suite, un libéralisme réformiste progressivement assouplit le système en donnant une vie démocratique à deux échelons de la construction nationale ; l'un traditionnel, la commune ; l'autre artificiel, mais devenu naturel par la force des choses, le département.

4. — Ces concessions au réel ne peuvent aller jusqu'à mettre en danger l'autoritarisme de principe de l'Etat. La tutelle sur les communes reste étroite. Un jeu compliqué de prérogatives permet au préfet et au Conseil Général de collaborer, l'Etat ne perdant rien de sa mainmise sur le département. Cette double tutelle est à interpréter comme une méfiance à l'égard des forces populaires, comme une sanction du pouvoir de la bourgeoisie. Les concessions faites aux libertés locales expriment d'ailleurs le libéralisme nominal de cette bourgeoisie.

5. — Tout cela se passe dans une atmosphère d'extrême confusion idéologique et pratique. Toutes les familles politiques de la nation y baignent. Le caractère de démocratie totale du centralisme révolutionnaire, parce qu'il est révolutionnaire, est continuellement occulté. Aussi bien les Jacobins que les anti-Jacobins oublient le dynamisme des Conventionnels et confondent centralisme et Césarisme. La décentralisation, au lieu d'être un principe positif, devient une action négative : les libertés sont arrachées, comme des concessions, à une machine qui reste centralisatrice. La confusion est fondamentale au niveau du droit national. D'une part, ce droit pose la République une et indivisible, et l'Etat comme une totalité massive. D'autre part, suivant ce droit, la liberté est la règle et la restriction à la liberté, l'exception. La tutelle sur la commune et le département est à la fois dans la logique de l'Etat et une exception qui a besoin d'être fixée par des textes minutieux.

Ainsi, une systématique rationaliste aboutit au désordre. Le désordre est camouflé par l'usage administratif, fait d'une collaboration au jour le jour des fonctionnaires d'Etat et des collectivités locales, et par la mystification de l'opinion nationale : l'unité nationale confondue avec l'autoritarisme administratif est la religion politique de la nation tout entière. Le conflit entre commune, département et Etat reste donc inavoué, intériorisé, refoulé.

Cependant, la confusion est telle, à date récente, qu'il faut bien essayer de la clarifier dans les textes constitutionnels. La Constitution de 1946 est fidèle au mythe jacobin, la France demeurera « une et indivisible », et les tendances au fédéralisme, qui ont progressé en se modernisant au XX^e, sont écartées. Mais le réalisme, ou le libéralisme se confirment par la consécration de « l'autonomie des collectivités locales ». On n'abolit donc pas la confusion, mais on l'avoue. Dans la pratique, on n'aboutit qu'à des concessions supplémentaires faites à l'assemblée départementale. Aucun changement véritable dans l'autoritarisme de l'Etat n'est envisagé. Il en sera de même avec la Constitution de 1958.

QUAND APPARAÎT LA RÉGION

Mais la question se complique par l'apparition d'un être collectif spontané, que personne n'avait prévu, la Région. Le régionalisme français au XIX^e reste nostalgique des provinces d'Ancien Régime, même s'il se veut de gauche. Il intervient donc dans la réalité de la vie publique avec une grande maladresse, un a-politisme de protection très souvent, une confusion doctrinale dont le livre de synthèse de Charles Brun donne l'image (1). Il y a en fait solution de continuité entre les efforts des régionalistes et l'apparition de la région moderne. Celle-ci est économique. C'est la diversification du territoire par les progrès inégaux de l'industrialisation au XIX^e, par les crises agricoles, les crises de dépeuplement et de surpeuplement qui lui donne naissance. La structuration sur la base de l'industrie lourde charbon-acier, le développement des industries textiles, ou la spécialisation agricole dessinent assez rapidement, sous le Second Empire, une région parisienne, une région de l'Est, une région du Nord, une région languedocienne, et par opposition, des régions reléguées : Bretagne, Aquitaine, Plateau Central, etc... Inversement, le désir d'organiser les circuits commerciaux, à l'heure ou l'intervention de l'Etat déborde la politique pour entrer dans l'économie, pousse cet Etat à définir ses régions d'action. En 1919 sont créés 17 groupements économiques régionaux appuyés sur les Chambres de commerce. En 1922, on définit 19 régions économiques, dotées de personnalité morale. La loi du 9 janvier 1930, prévoit la possibilité pour les départements de se grouper en vue d'objectifs économiques précis. L'évolution fut stoppée par la tentative malheureuse du Gouvernement de Vichy, qui voulut passer du régionalisme économique au régionalisme administratif. Ce faisant, il n'avait certainement pas d'intentions démocratiques. Un pouvoir qui renforçait l'autorité préfectorale et faisait disparaître les Conseils municipaux élus, ne visait qu'une déconcentration qui rendit plus efficace son intervention dans la vie publique. Il obscurcissait, suivant l'usage français commun, son initiative en usant du mot de décentralisation. Il commettait la maladresse de parler d'un retour aux anciennes provinces.

L'abrogation de tous les textes et décrets de Vichy en 1945 eut pour conséquence la mise en sommeil de l'évolution régionaliste. En 1946, les Commissaires de la République, qui avaient pris la place des Préfets régionaux, disparaissaient. On en revenait donc à l'assise administrative de la III^e République. Cependant, rien ne pouvait faire que, dans le domaine concret où elle était apparue, le domaine économique, la région ne précisât ses traits, sans l'artifice d'un découpage du territoire qui ne tenait pas compte d'elle. En même temps, les critiques faites au département, circonscription devenue trop petite, prenaient plus de réalité. On devait donc peu à peu abandonner partiellement le mythe pour la réalité et dans les plans d'action régionale reconnaître la personnalité de la région. C'est là une évolution accélérée, qui occupe ces dernières années et qui marque l'histoire de la V^e République. Mais vis-à-vis de la

Région, reconnue de façon indirecte, se pose le même problème qu'à propos de la commune et du département : celui de l'autoritarisme français. Il se pose, dans des conditions assez semblables à celles de 1940-44, puisque le régime chargé de décentraliser est un régime autoritaire. C'est aussi un régime de haute bourgeoisie, dévoué à la cause capitaliste. La difficulté devant laquelle il se trouve est donc de favoriser la naissance de la région, par réalisme, en inhibant tout ce qu'il peut y avoir de révolutionnaire dans cette naissance. Pratiquement, de consacrer l'existant régional dans un cadre administratif tel qu'il contrôle immédiatement cet existant.

La réforme administrative du 14 mars 1964 ne peut donc être qu'un chef-d'œuvre de duplicité (2)...

Comme nous avons refusé de voir dans le gaullisme un simple accident historique, ainsi verrons-nous dans cette réforme régionale et ce quadrillage du pays un aboutissement logique de l'évolution de la machine administrative française. A l'heure où la transformation du territoire par de gigantesques plans d'aménagement est dessinée, où la région brise tous les barrages d'inconscience qui s'opposaient à sa naissance, il convient de trouver pour cet organisme une tutelle aussi étroite que celle qui fut d'emblée imposée au département. On peut imaginer qu'à partir de là, dans un avenir plus ou moins lointain un libéralisme réformiste agrandira le fonctionnement démocratique de la région, **sans jamais mettre en péril la tutelle de l'Etat**. Car là est la constante de la mentalité administrative française.

A moins qu'une révolution ne se produise, révolution dans les esprits provoquée par d'amples mouvements sociaux. Seulement dans ce cas, on pourra revenir sur la question du centralisme français et en reconsidérer les données. On comprend maintenant ce que nous entendons par mythes de l'unité. La France ayant confondu centralisme démocratique, qui est une notion **politique**, avec la notion **administrative** de centralisme autoritaire est une nation révolutionnaire aliénée. Elle a ainsi trahi son contrat d'existence. Elle a dégénéré au niveau des principes du pouvoir, exactement comme elle dégénérait dans l'oppression ethnique intérieure et dans l'impérialisme extérieur. Tous ces phénomènes sont solidaires et occupent le XIX^e siècle.

L'idéal français véritable consistait, une fois passé le cap de la création révolutionnaire, non à favoriser une confuse hybridation pour sauver un peu de démocratie locale, mais à établir un équilibre hiérarchique entre les instances pyramidales de l'Etat, commune, département, aujourd'hui région. Equilibre non entre des fonctionnaires et des élus, mais entre divers élus, les fonctionnaires ne pouvant être considérés que comme des serviteurs de la volonté nationale exprimée par le vote et l'élection des responsables.

Robert LAFONT.

(2) Voir les observations notées au sujet de cette réforme dans le Bulletin du Comité Occitan d'Etudes et d'Action, N° 1-2 de 1964, et dans "A. Falz", N° 2-1964.

(1) Charles Brun, « Le Régionalisme ».

Goude maro Reun Creston

(après la mort de Reun Creston)

Trugarez a-berz Strollad « Ar Falz » d'an oll dud ha strolladou o-deus kaset deom o gourhemennou a gengañv da geñver maro or Rener, e miz mae. Trugarez ive d'an oll gelaouennou o-deus roet da houzoud d'o lennerien al labour sevenet evid Breiz gand Reun CRESTON.

Le mouvement « Ar Falz » remercie très sincèrement toutes les personnes et toutes les organisations qui lui ont adressé leurs condoléances et témoigné leur sympathie lors du décès de son Président Reun CRESTON.

Nous avons eu connaissance des articles et notes signalant la disparition de notre ami et évoquant son œuvre, publiés dans les journaux et périodiques ci-dessous :

L'Action Laïque des Côtes-du-Nord, Les Annales de Bretagne (A. Mussat), *L'Avenir de la Bretagne* (J. M.), *ar Bed Keltiek, Breiz* (P. Roy), *Bleun Brug, La Bretagne à Paris, Bulletin Folklorique d'Ile-de-France* (R. Lecotté), *Combat, Le Combat Socialiste* (Y. Le Jort), *l'Humanité-Dimanche*,

Le Journal de Guingamp (Y. de Bellaing), *al Liamm, La Liberté du Morbihan* (P. Madec), *Le Monde, Ouest-France* (P. Béguier), *Le Pays Breton* (S. Jaffrès), *Le Peuple Breton, Le Rappel du Morbihan - Le Combat Social, Le Télégramme, La Vie Bretonne* (A. Keravel) (1).

Cette liste est sans doute loin d'être complète : nous serions reconnaissants à tous ceux qui pourraient nous communiquer les extraits de presse non mentionnés ci-dessus.

La radio régionale a commenté l'œuvre de notre ami ; dans l'émission en langue bretonne, on a pu entendre le texte de l'allocution prononcée lors des obsèques et reproduite dans *Falz* n° 2-64.

(1) Une photographie de Reun Creston accompagnait les articles publiés dans *Breiz*, dans *La Vie Bretonne* (photo *Ouest-France*), dans le *Bulletin Folklorique d'I.D.F.* — Nous avons omis de préciser dans *Falz* 2-64 que la photo reproduite page 31 nous avait été aimablement confiée par *Ouest-France*.

Démocratie et Région

La Journée d'Etude organisée à Port-Louis, le 28 juillet dernier, par le Mouvement "Ar Falz" sur le thème "Démocratie et Région" a connu le meilleur succès.

De nombreux délégués ou militants des organisations ouvrières, des conseillers généraux et des maires des différents départements bretons y ont participé, avec une centaine de membres du Mouvement et de sympathisants de la région lorientaise.

Après avoir entendu les exposés très étudiés et solidement documentés des conférenciers d' "Ar Falz", — l'un sur "l'écrasement des régions", faisant le bilan de la centralisation en France, l'autre sur "la démocratie régionale", proposant de nouvelles structures territoriales et administratives, — un passionnant et très large

débat eut lieu durant près de trois heures. Ce débat permit aux délégués des différentes formations politiques et syndicales représentées (Parti Communiste, Parti Socialiste S.F.I.O., P.S.U., C.G.T., S.N.I. et F.E.N., etc.) de préciser leur point de vue sur la "réforme" régionale du pouvoir gaulliste, et sur les solutions d'avenir au problème breton. Nos camarades de l'I.E.O. et du C.O.E.A., présents à cette session d'études d' "Ar Falz", firent connaître la situation des régions occitanes et apportèrent une précieuse contribution à la discussion.

Nous pensons revenir ultérieurement sur cette journée très réussie et, à coup sûr, fort utile pour faire avancer le problème breton dans l'opinion progressiste de Bretagne.

L'Hébreu, admis au Baccalauréat

Mais encore moins de possibilités
pour les langues régionales...

L'Hébreu moderne, langue d'Etat en Israël, était déjà admis, comme 31 autres langues vivantes, pour une interrogation facultative au baccalauréat ; les points au-dessus de la moyenne entrant en ligne de compte pour l'admission.

Cette langue était également admise, dans certaines Académies, en propédeutique.

Elle figure désormais dans la liste des langues admises à l'épreuve obligatoire de langue vivante, comme première ou seconde langue, tant à l'écrit qu'à l'oral (1).

Par contre, l'Arabe dialectal (maghrébin), qui, en 1960, peu avant la fin de la guerre d'Algérie, et l'indépendance algérienne, s'était vu admettre à l'épreuve obligatoire de langue vivante, ne figure plus dans la liste publiée dans l'arrêté du 29 juillet 1964...

Quant aux langues régionales françaises, leur place dans les examens est à nouveau en régression, du fait des chan-

gements intervenus dans l'organisation du baccalauréat.

Après avoir disparu du B.E.P.C., à la suite de la suppression de l'épreuve à option, elles ont perdu, du fait de la transformation de la première partie du baccalauréat en « examen probatoire », la moitié de leur place dans les examens sanctionnant l'enseignement secondaire. Comme les points au-dessus de la moyenne ne servent, dans le cas des langues régionales, que pour l'obtention de la mention, le breton, l'occitan, le basque et le catalan ne pouvaient plus servir dans l'examen probatoire (qui ne connaît pas les mentions) ; par contre, l'épreuve facultative pour les autres langues vivantes restait valable... Nous pouvons, en ce domaine, parler au passé, puisque l'examen probatoire est supprimé à partir de 1965...

(1) A partir de la session de 1971, il convient de le préciser, et dans certaines Universités

A PROPOS DE LA COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

La Commission de Développement Economique Régional de la Région de Programme "Bretagne" (4 départements) vient d'être complétée par la désignation des 12 membres choisis « en raison de leur compétence dans les domaines économique, social, scientifique ou culturel ». Deux représentants du C.E.L.I.B. figurent parmi ces 12 personnes : notre ami Joseph Martray, secrétaire général du C.E.L.I.B., et M. Mainguy, maire de Saint-Jean-Brévelay.

Le Président du C.E.L.I.B. figure dans la Commission au titre de Président du Conseil Général des Côtes-du-Nord... D'autres membres du C.D. du C.E.L.I.B. font partie de la "C.O.D.E.R." à des titres divers (MM. Ollivro, Mévellec)... Le Pouvoir — et son représentant, le Préfet de Région, — n'ont pu se passer de quelques-uns des animateurs du CELIB. Mais ils ont écarté le Président de la Commission d'Expansion, M. Phlipponneau, qui dirigea la préparation du projet de Loi-Programme pour la Bretagne, et mena au début de cette année une courageuse campagne de réunions, dénonçant la désinvolture du gouvernement, — et la malfaisance de la Force de Frappe.

Dans le dernier numéro de "La Vie Bretonne", J. Martray exprime le souhait qu'il soit possible de "réaliser une entente parfaite" entre le C.E.L.I.B. et la Commission de Développement Economique Régional créée par le gouvernement.

Beaucoup penseront que c'est là se payer d'illusions.

En JUIN, l'Union des Etudiants Communistes de Rennes a fait paraître dans son bulletin mensuel "Perspectives" (distribué à 5 000 exemplaires) deux articles sur les "Problèmes culturels en Bretagne", évoquant avec sympathie la question de la langue bretonne et les "Perspectives du Théâtre breton".

Le numéro de MAI des "Cahiers du Communisme", consacré en grande partie aux problèmes régionaux, a donné une étude de notre ami Marcel HAMON, ancien député des Côtes-du-Nord, sur "La Bretagne et la crise régionale".

NÉCROLOGIE : le Dr Antoine VOURC'H, décédé en juillet, à Plomodiern. — En 1948, le Dr Vourc'h, alors député du Finistère, avait rédigé une proposition de loi en faveur de l'enseignement de langue bretonne, qu'il avait déposée avec comme co-signataires trois autres députés bretons appartenant à des formations bien différentes, puisqu'il s'agissait de M. Henry (S.F.I.O.), Le Coent (P.C.F.) et Trémintin (M.R.P.). Le dépôt de ce texte devait conduire à l'élaboration, puis, après de laborieux cheminements entre la Commission de l'E.N. et le Ministère, à l'adoption par le Parlement de la Loi Deixonne, en 1950. Par la suite, M. Vourc'h, fort déçu par les imperfections du texte voté et par le sabotage (le mot est de lui) de son application, s'était activement efforcé, avec le regretté Léon Toulemont, Président-Fondateur d' "Emgleo Breiz", d'obtenir des améliorations à cette loi et une mise en vigueur effective, avec tous les moyens nécessaires, de certaines de ses dispositions. Les amis de la langue bretonne, quelles que soient leurs tendances, n'oublieront pas le fervent défenseur de la Bretagne et de sa culture que fut le Dr Vourc'h.

La Commission — qui ne siègera que rarement et n'étudiera que les questions mises à l'ordre du jour par le Préfet de Région — pourra-t-elle, en fait, être autre chose qu'un instrument au service du pouvoir, en donnant à la population l'apparence d'une consultation des représentants des collectivités locales et des organismes régionaux ?

Nous ne doutons pas que les militants aussi dévoués à la cause Bretonne que Martray, Mévellec et Ollivro, — pour ne citer qu'eux, — s'efforcent de tirer tout le parti possible de leur présence au sein de la "C.O.D.E.R." pour défendre, avec toute la compétence et la ténacité qu'on leur connaît, les intérêts de la Bretagne dans tous les domaines, pour proposer les solutions générales ou de détail attendues depuis longtemps, peut-être pour gagner quelques menus avantages, et en tout cas pour marquer les responsabilités gouvernementales dans la situation désastreuse de notre pays. Mais nous restons sceptiques sur les possibilités qu'auront, dans le cadre d'un organisme de ce genre, les élus non-inconditionnels, les représentants des organismes professionnels ou sociaux et les personnalités désignées, d'infléchir les décisions du Préfet de Région, qui seront en fait celles dictées par le Ministère.

Les Syndicats ouvriers, pour leur part, se sont refusé à participer à ce qu'ils considèrent comme une parodie de consultation.

"LA VIE BRETONNE", N° 81 (octobre), vient de paraître. En plus d'une partie générale et économique toujours aussi fournie, documentée et reflétant le même dynamisme et la même vigilance, on relèvera que la partie consacrée aux questions culturelles prend dans la revue une ampleur nouvelle. On y trouve, en effet, les articles d'Hervé Pors (**Educational nationale et Education régionale**), de Joseph Fontaine (**Une rentrée difficile**, qui traite essentiellement de la situation actuelle de l'Enseignement technique en Bretagne), d'A. Keravel, sur notre camarade René-Yves Creston, et une nouvelle chronique, en langue bretonne, avec traduction (pour tenir l'ensemble des lecteurs au courant de l'actualité culturelle d'expression bretonne), consacrée cette fois au **Eil Gouel braz ar C'hoariva Keltieg, e Lokorn** (Second Festival Celtique de Locronan).

— "La Vie Bretonne", 1, rue Poullain-Duparc, Rennes. (Abonnement : 10 F pour 10 numéros.)

« Le Monde » a publié en septembre une enquête, d'une ampleur inhabituelle, sur les langues régionales de France. On n'aura pas été surpris de l'importance donnée par l'auteur de cette étude-reportage, M. Michel Legris, aux revendications de tous les défenseurs du breton, de l'occitan, etc., en matière d'enseignement. Un certain nombre de points de détails mériteraient quelques mises au point ou précisions.

Autre série d'articles, particulièrement intéressants, dans « Le Monde », fin août : « De l'Europe des Etats à l'Europe des Régions », par M. Hervé Lavenir.

AN DOUGER TAN

au château de Tonquédec

Après une saison chargée, au démarrage pénible suivi d'un succès sans précédent, après une arrière saison où le S.B.T. se mettait au service des jeunes d'Ar Falz et d'Al Leur-Nevez, la troupe des veillées du Trégor avait besoin de repos. Son directeur, ayant été dix-sept fois sur la brèche, allait se mettre au vert pour essayer de rétablir un équilibre nerveux fortement ébranlé.

C'était compter sans notre ami Le Mercier, désireux de renouveler son expérience de Glomel en remettant sur pied la pièce de P. Hélias : An Douger Tan.

La date du 27 juin fut retenue comme étant la plus favorable. Les ruines du château de Tonquédec furent choisies comme cadre. Les répétitions eurent lieu à l'école du Rusked. Les problèmes techniques de l'éclairage et de la sonorisation furent résolus, non sans de grosses difficultés, au dernier moment. Un montage audio-visuel fut préparé le jour même par Bernard de Parades avec, comme fond sonore, des enregistrements de poèmes et de chants lus ou chantés par nous. Un écran de 16 m² fut dressé près d'un vaste podium devant les hautes murailles ajourées par l'ouverture du pont-levis. A gauche se dressait la tour principale dominant le tout de sa haute stature. On ne pouvait rêver décor plus magnifique.

Il ne restait plus qu'à démarrer avec la complicité du beau temps et d'une nuit sans lune.

Si le beau temps nous était propice, il l'était aussi à une fenaison que les pluies de juin avait retardée. Les paysans, écrasés de fatigue, se dérangeraient-ils pour une veillée d'été ? Il n'en vint pas mille comme lors d'une autre représentation, une nuit de Saint-Jean également, par la troupe de Glomel, à Menez-ar-Glujiri (en Plévin), en 1962, et comme l'aurait voulu l'optimisme naturel de Le Mercier, mais bien près de la moitié. Des paysans, bien sûr, mais surtout des gens des bourgs et même de la ville qui se répartirent sur toutes les ruines dans la cour d'honneur.

A 21 h 30, le présentateur attendu n'arrivant pas, il fallut bien commencer sans lui. Le programme de variétés de la dernière saison restait valable à quelques modifications près : chansons poétiques de Javonne Broudic, Tinaig Perche et Anne Bourdonnec, chansons de charme d'Amédée Prigent et Fred Pérennès, chansons satiriques d'Yves Urvoy et Jean Derrien, monologues comiques de Jean Gouronnec et d'Yfig Droniou... Chansons trégorroises reposantes, faites pour les paroles et la mélodie et non pour le rythme ; monologues faits pour déclencher le rire. L'ambiance de la veillée était créée. Et le crépuscule arriva à point pour ajouter sa poésie à celle du cadre et donner tout son sens à la lente démarche de Lann Dall venant s'asseoir sur le podium dans la lumière des projecteurs.

Rien n'avait été négligé pour tirer le meilleur parti des gens, des choses et des lieux : feu de joie réel derrière le mur, aidé et magnifié par un feu de Bengale, chant de « Spered an tan » par la jolie voix d'Anne Bourdonnec, union solennelle des promis par le sorcier devant le feu apporté dans une grande bassine de cuivre, incendie au loin, toujours au feu de Bengale, bruitage au magnétophone.

Que dire de l'interprétation d'une pièce que nous n'avions pas acceptée de monter sans quelque appréhension ? Robert Broudic, qui jouait avec nous pour la première fois, se révéla un excellent acteur. Sa diction parfaite, ses intonations et son attitude cadrant exactement avec les exigences du rôle firent sur tous une grosse impression. Il eut été difficile de faire mieux.

Jean Gouronnec campa un Gwillou Salaun inquiet puis désespéré. Et, pour une première séance, ce n'était pas mal du tout. Le rôle du fils de la fermière fut confié à deux jeunes garçons de l'école du Rusked, qui s'en tirèrent convenablement. Quant à Rozenn, elle fut personnifiée par une Maria Prat paraissant quelque peu mal à l'aise dans un rôle qui ne cadrait pas avec son tempérament et auquel on ne lui avait pas donné le temps de s'adapter. Le reste de la troupe assumait aussi bien que possible la figuration et les rôles secondaires.

Restait à connaître l'opinion du public. Si une comédie déclenche des rires qui permettent d'en apprécier la portée, une pièce poétique comme An Douger Tan se passe dans un silence dont on ignore s'il est ou non approbateur.

Les quelques échos que nous avons pu recueillir tradiraient plutôt une certaine déception : longues tirades en une langue châtiée exigeant de l'auditeur une attention difficile à soutenir pour certains, thème d'un romantisme un peu fictif et surtout ne satisfaisant pas le besoin de rire de gens venus pour se délasser. Comme il fallait s'y attendre, les éloges sont venus des intellectuels et des gens de la ville.

Je pense cependant que cette pièce peut connaître un réel succès à condition que tous les rôles en soient parfaitement interprétés. Après une courte période de rodage, An Douger Tan, accompagnée d'une bonne comédie, aurait sa place dans le programme de nos veillées. En ferons-nous l'expérience l'an prochain ? Nous n'en savons encore rien. Il faudrait remplacer les enfants par un jeune homme ou, à défaut, par une jeune fille. Ce n'est pas impossible.

Le montage audio-visuel terminait la séance et nous offrait de très belles images : diapositives en couleurs de broderies bretonnes, vues artistiques d'un cours d'eau breton, série de cartes postales représentant une noce à Berrien vers 1900, dessins illustrant de vieilles chansons, des contes et des poèmes avec projection de silhouettes sur la grande tour. C'était nouveau et bien agréable à regarder et à écouter, tout le texte étant, naturellement, en langue bretonne (1).

Ce fut donc, dans l'ensemble, une très bonne soirée. Si elle a pu décevoir quelques fervents amateurs de nos truculentes veillées, elle a enchanté la plupart des assistants pour lesquels les jeux de lumière, dans ce cadre unique, ainsi que la belle interprétation de Lann Dall par Robert Broudic resteront un souvenir inoubliable.

Fanch DANNO.

(1) Les stagiaires de Rianteec ont pu voir et entendre ce montage, grâce à l'obligeance de M. B. de Parades.

L'ACTION CULTURELLE

— L'EXPOSITION "QUATRE SIÈCLES DE MOBILIER BRETON" à la préparation de laquelle s'employait notre cher Reun CRESTON au moment de sa mort, a pu être inaugurée à l'époque annoncée, le 4 juillet, au Musée de Saint-Brieuc, grâce au dévouement et à la compétence de Germaine Creston et au zèle de la Municipalité. Nombreux sont ceux de nos amis qui ont pu, au cours de l'été, passer à Saint-Brieuc visiter cette très belle exposition. Le catalogue, entièrement composé par notre Président, comprenait, en préface, une page de langue bretonne : Arz breizeg an arbebeuri.



"AR VAQUEZ PLOUZ". — La nouvelle pièce de notre ami Per Jakez HELIAS : "LA FEMME DE PAILLE", version française de l'œuvre originale en langue bretonne, a commencé son tour de Bretagne, portée à la scène par la Comédie Dramatique de l'Ouest.

Espérons qu'il sera possible d'éditer bientôt le texte breton d' "AR VAQUEZ PLOUZ".



Le second FESTIVAL DE THÉÂTRE CELTIQUE, à LOCRONAN, cet été, a vu les "Comédiens Bretons" reprendre le "Gurvan" de Tanguy Malemanche et créer le "Nomenoe-Oe!" de Jakez Riou, dans leurs versions françaises, ainsi qu'un spectacle de mimes : "Bretagne légendaire", bâti sur des thèmes du "Barzaz-Breiz" et de contes populaires. Les "Comédiens Bretons" souhaiteraient pouvoir donner cette série de mimes, à travers la Bretagne, au cours de l'hiver.



AU PARLEMENT. — Sous l'impulsion de M. Labéguerie, député des Basses-Pyrénées, et faisant suite à une suggestion du "Conseil National de Défense", une "Amicale parlementaire de Défense des langues et cultures régionales" s'est constituée. L'Amicale est présidée par M. Barniaudy, rapporteur de la proposition de loi adoptée l'an dernier par la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée nationale, — proposition que l'opposition conjuguée des services du Premier Ministre et des Finances empêchent d'être inscrite à l'ordre du jour des travaux parlementaires.



ÉDITIONS RÉCENTES

d' "Emgleo Breiz" (Fondation Culturelle Bretonne) :

— ALANIG AL LOUARN HAG E DROIOU-KAMM, album illustré en couleurs pour les enfants, récit de Paul François, traduit en breton par Visant Séité, images de Beuville, édité grâce à l'obligeance de "Père Castor", Librairie Flammarion, Paris. Ce livre sert de prix pour les concours scolaires.

Une version vannetaise d'Albert Boché sera bientôt à la disposition des écoles du Morbihan.

Offrez à vos enfants et aux enfants de vos voisins, amis et parents, les albums en langue bretonne d' "Emgleo Breiz".

— KOZIOU TINTIN MARI, contes du Pays de Trégor, par E. Le Barzic (4 F).

— YANNIG A OAR LENN, méthode élémentaire de lecture, par Alain Le Dizet, illustrations de X. de Langlais.

— MANAH LOKMAJAN, récit de Mab an Dig (4 F).

— ARLEQUIN DANS LE THÉÂTRE BRETON, thèse de W.-L. Bloklander (15 F).

LA LANGUE BRETONNE DANS LA PRESSE

Le "Pays Breton", journal mensuel de l'Union des Sociétés bretonnes d'Ile-de-France (plusieurs milliers de lecteurs) a publié un article en breton de nos amis A. Kavel et A. Merser, dans son numéro de septembre, rendant compte de la Journée d'Etude de Port-Louis : "Demokratelz ha Rannvro". Chaque numéro du "Pays Breton" comporte désormais un article de Per Derrug ou de l'un de nos amis.

"Ouest-France" continue à réserver à la langue bretonne une place remarquable, le samedi, dans ses éditions du Finistère et des Côtes-du-Nord, avec la chronique "Kreisteiz war ma zreuzou" de Per-Jakez Helias et les communiqués d' "Emgleo Breiz".

L'édition du même quotidien pour le Morbihan donne, le mardi, la version vannetaise de l'un des articles d'Helias (malheureusement non accompagnée de la version en français), et, le samedi, le texte, également en breton vannetais, de la Note culturelle hebdomadaire d' "Emgleo Breiz".

— Une quinzaine de journaux ont reproduit, en septembre et octobre, une série de Notes d' "Emgleo Breiz" sur la question de l'enseignement de la langue bretonne et des langues régionales : "Ar Brazoneg er Vachelouriez", "Diwar-benn eun Enklask", "Ar pouchtoug er Vachelouriez", "Tud an Ekonomiezh hag ar Brezoneg", "Ar Brazoneg muioc'h studiat en estren evid e Breiz". Les traductions en français des mêmes articles ont également été reproduites par plusieurs journaux, dont "Ouest-France", "La Liberté du Morbihan" et, sauf erreur, dans deux cas, par "Le Télégramme". Ce dernier quotidien continue à couper, chaque samedi, le texte du communiqué d' "Emgleo Breiz", faisant "sauter" la Note culturelle : nous sommes de ceux qui espèrent, malgré tout, que la direction de ce journal acceptera l'une de ces prochaines semaines d'accorder une place aussi honorable que le font de si bonne grâce ses confrères à la langue pratiquée quotidiennement par tant de ses lecteurs...

ar falz n° 5-6

■■■■

P.-H. Guilloux, continuant sa série d'études sur le comportement des divers Etats européens vis-à-vis des différentes cultures existant sur leur territoire, traitera dans ce numéro de la "Politique ethnique de la Grèce". Nous ferons le point des événements en Bretagne et de l'action bretonne en 1964. Nos chroniques culturelles reprendront leur ampleur habituelle. Le numéro comprendra un cahier de 16 pages de "Skol ar Brezoneg" et la suite de "Nomenoe-Oe".

Nous espérons que ce ne sera pas le dernier numéro avec 20 ou 24 pages sous couverture.

Amis, membres d' "Ar Falz", aidez-nous à continuer la publication d'une revue qui fait honneur à notre Mouvement par son niveau comme par sa présentation.

Amis non-membres d' "Ar Falz", aidez-nous, vous aussi : les militants d' "Ar-Falz" consacrent la plus large partie de leurs forces au mouvement général et n'ont pas le temps de se livrer à la prospection de nouveaux abonnés.

(1) Il est précisé que les numéros "doubles" ne comptent que pour un numéro dans l'abonnement.

Nomenoe oe !

**Pez-c'hoari e nao arvest
gand
Jakez RIOU**

Eur gontadenn e doare kentskrid

Izidor, daoust ma oa eet diwevad d'e wele, en ostaleri an Trilonk, ne deue ket ar housked dezañ. Ne ehane ket trei ha distrei ha cheñch penn d'ar holhed gand e dreid. E vreur yaouank, gourvezet en e gichen, a glemmuske :

— N'eo ket unan evid repozi. Petra c'hoarvez henoz ganit o krapad ha diskrapad ? Ehana a ri pelloh dispaha ha termi ?

— Dalh ganit gwele, golhed, penn-wele hag all, a respontas Izidor.

Hag eñ e-mêz.

— Da beleh emañ o vond ? a houlennas ar breur yaouank.

— D'al liorz, d'ober eur blegadenn, a lavaras Izidor.

Hag ar breur yaouank, boazet ouz imor fall ar breur braz, en em zouchas dindan ar pell hag a jeñchas tu evid ober eur housk all.

Izidor a dostaas, diarhenn, ouz an oaled ; selloud a reas ouz ar ziminal. En e zorn e luhe eur gontell. Chom a reas difiñv eur pennadig, o selaou, rag kredet en-doa dezañ klevoud eun trouz bennag en eur gwele. E vreurig an hini oa o huñvreal kreñv. An tad hag ar vamm hag ar vreur-deur all, labezet o horv gand eun devez marradeg tenn, a oa kousket mad, hervez ar rohou a groze dre gwerzidou ar gweleou.

Izidor, evid gwir, en-doa kavet an tu, an deiz-se, da jom heb mond da varrad. Hogen, e dad ne oa ket bet gwall nehet, rag Izidor a veze atao mastoc'het e labour,

hag an daoubennou boemet gantañ, al lastez hag ar geot-me leg a zwane enno dizale, drusoh eged araog. E dad a oa boazet da lavaroud : « Al labour a zo eur stourmadeg pemdezieg war an douar. Hogen, en emgann-ze, ni a dle en em labeza, en em laza evid lakaad an douar da veza frouezuz ».

Izidor, avad, eleh en em laza, ne ree nemed laza an douar.

Izidor a zellas ouz al loar a skuille he sklerijenn dre ar prenestrig ; ar pellgent a oa tost. Digeri a reas an nor en eur deurel evez braz. Evelato, ar vudurenn a wigouras er garan, hag an tad, dre vored, a houlennas digand e wreg :

— Ne zantit ket c'hwez anduill, ebarz an ti ?

— Eo, emezi, hag ouspenn, klevet em-eus ar gazeg hell o rizinkad er porz.

D'ar mare-ze euz an noz, kalz Bretoned, paotred yaouank stard, ha bagol, hag ar peurvuia anezo heb kar na par, heb leve na danvez war an douar, a gerze euz peb korn euz ar vro da gavoud Nomenoe, emzavet evid ar vro, hag ar stered o hente hag al loar-gann o para en oabl sklêr mezeven, a skuille, a-berz Doue, he sklerijenn war o hent.

Embannet eo bet "NOMENOE-OE !" evid ar wech kenta gand "Skrid ha Skeudenn", e Brest, e 1941, — dre aked Youenn Drezen. — An trade Arvest a oa bet embannet e 1930, e Niverenn 21 "Gwalarn", p. 21/37.

Roll ar c'hoarierien

AR FOETER-HENT

GWENOLL, manah yaouank

KONWOION, eskob ha m'êr kêr Redon

NOMENOE

IZIDOR

LOMIG

PERIG

JOBIG

BUGALE AR SKOL

AN ARCHER KENTA

MESTR AN ARCHERIEN, hag ARCHERIEN ALL

YANN, gand e vuoh

YVONNE, gand e ebeul

FANCH, gand e bemoh

JAKEZ, kiger

YVONNE ha KOUERIEN all

AR PAOUR, gand e gi

NAIG, gand he dañvad

MADALEN, gand he viou

MAIVON, gand he fesked

SEZA, gand heh amann

AN TABOULINER

AR HLOHER

AR GEDOUR

AR HALVEZ

AN OSTIZEZ

OSTIZ an "Trilonk"

SOULDARDED

AN EOSTIG, AL LAOUENAN, AR VOUALH, AR RAKERIG, AN DIOU VRAN,

AR SPARFELL

AN TOUSEG

AN AWEN

LEH : Redon, e Breiz

Kenta arvest

Manati Redon. Eur gambr vraz. En daou du, gweleou, kousket enno bugaligou. Ar manah GWENOLL a ya hag a zeu euz eur penn d'ar penn all, o prederia. Selaou a ra'e skouarn ouz eur prenestr, eur FOETER-HENT, o vale er-mêz.

AR FOETER-HENT

Al loar a zo kaer, an noz a zo skañv. An Aotrou Doue emañ e anal o tremen, henoz, war ar mêziou... Eur steredenn a zo kouezet : eur roue a zo bet divarhet. Va halon a zo diboaniet, rag Breiz a zo digabestret.

GWENOLL

Breiz digabestret !... Nag a vrud e kêr Redon, bremaig, pa vo savet an heol. Nag a levenez pa zegouezo war ar blasenn, Nomenoe, ar marheg oll-halloudeg, gand e varhegourien daer, sonn o fenn, feroni an emgann ha levenez an treh en o zellou talareg. Dond a raint ouz daoulamm o mirhed kuladuz, frankaet o fronellou, o moue en avel, tan en o daoulagad hag eonenn war o divesker, ruziet gand gwad an enebourien villiget. Gloar da Vreiz war an douar ha gloar da Zoue ebarz an Neñv evid ar blanedenn gaer a oe tonket dim ! (*Eur boutad avel a hej stalafiou ar prenestrou.*) Ene ar roue Arzur o tremen, moarvad. Aotreet eo bet dezañ gand an Aotrou

Doue da ziskenn e Breiz ha da gaoud perz, en on touez, en nevezenti vurzuduz. O ! Nomenoe, enor ha meuleudi ha gloar deoh ha d'ho kadourien adaleg an deiz a hizio beteg an deiz meur ma vo gwelet eur groaz tan o skedi en neñv ha Mab Doue o tiskenn war eur goumoulenn da zond da gemenn d'ar gristenien e vo digouezet fin ar bed... Ouf ! n'eo ket fall. An Awen ha me, ni en em glev evel breur ha c'hoar. Savom eta buan eur werz ma vo dibabet evid beza lennet war ar blasenn pa zegouezo, Nomenoe gand e vrezelourien hloriuz. Plijoud a ray, me zo sur, d'on tad santel Konwoion hag, er henstrivadeg, e tevio ar maout ganin.

(O prederia.)

Ar hi a harz er hoad,
A harz d'e vestr lazet ;
E vestr oa gall moarvad...

N'eo ket fall. (*Selloud a ra ouz ar vugaligou en o gwele.*) Bugaligou kousket, bugaligou evuruz !... Deh e

oant Gallaoued, hizio int Bretoned !... Bugaligou evuruz !...
Ped eur eo gand al loar ?... (*Hanter zigeri a ra ar pre-
nestr.*) Eun eur a zo hoaz araog poent an dihun. Ha
strakal a rin va daouarn evid o dihun diohtu ? Pehed eo
moarvad o lezel da gousked pelloh, rag n'ouzont ket hoaz
an nevezenti veur. En o housk int sklaved, ha, pa zihu-
nint, en em gavint tud dieub. Nann, n'int ket hoaz evuruz,
ar vugaligou gêz, p'eo gwir n'ouzont ket. O dihun a rin ?
Nann ; arabad, rag, pa zoñjan mad, an den kousket eo
an den dieupa ; e spered a nij, a wel traou kaer ha na
liver, nag hual, na kabestr ne vir outañ troha hent.
Bugaligou evuruz !... Ha mil bennoz deoh, Gwerhez ar
Wir Zikour !... Kendalhom !...

Ar hi a harz er hoad...

N'eo ket fall.

EUR BUGEL

N'eo ket mad.

GWENNOLL, *souezet*

Hein ? N'eo ket mad ? Ha petra n'eo ket mad ?

EUR BUGEL

Ar hi er hoad.

GWENNOLL

Eur paour kêzig o hunvreal... Bugale evuruz !...

**Ar hi a harz er hoad,
A harz d'e vestr lazet...**

EUR BUGEL ALL

Ne dalvez mann ebed.

GWENNOLL

Oc'ho ! 'M-eus aon n'eo ket peurgousket an oll vuga-
ligou... Pe marteze emaint gwasket gand gwall hun-
vreou ?... Pe marteze hoaz, gloar Nomenoe a lugern e
noz o housk ?

**An impalaer gall
A zo...**

EUN TREDE BUGEL

...Fall.

GWENNOLL

Gwir eo ; an impalaer gall, galloudeg gwechall, a zo
eet da fall. Ne dalvez mui netra ebed, hag ar vugaligou-ze
a gar kement o bro !... (*Kenderhel a ra.*)

Ar brini lor, ar brini du...

EUR PEVARE BUGEL

A zo fall du.

GWENNOLL

Mil malloz ruz !

AR BUGEL

Turlututu !

GWENNOLL

An azen a reont ganin. Paour kêz Nomenoe !...

AN OLL VUGALIGOU

Oe-oe !...

GWENNOLL

A ! bugale dianket, ker e kousto deoh. War-zav ! war-
zav ! En em wiskit buan, paotred ! Buan ha buannoh !
D'an dour ! d'an dour ! Ha te, sevel a ri ? (*Gwinta a ra
eur paotrig euz e vele.*) Ha ma chom eur bikouzenn
e korn da lagad hag eur gramenn adreñv da skouarn,
ne zebri epad eur zizun nemed kreun ha bruzun.

AR BUGEL, *difoutre*

Kreun ha bruzun euz ar meurz beteg al lun.

GWENNOLL

Dal ! da lod ! (*Hag e ro dezañ eur flahad ouz kostez
e benn.*)

AR BUGEL

Oe !

GWENNOLL

Goap a rez ouzin hoaz ? (*Hag e ro dezañ eun taol
troad en e benn adreñv.*)

AR BUGEL

Oe !

AN OLL VUGALIGOU

Oe-oe !

GWENNOLL

Mond a rin diod gand ar marmoused-mañ. Ahe ! Kuit
ahann ! Buan d'an traoñ !

EUR BUGEL, *en dour*

Kramenn a zo hoaz ouz va fas.

GWENNOLL

Ma ! diskenn gand kramenn hag all. Manous eur
Breizad n'eo ket reketuz da weloud. Bretoned om hizio.

AR VUGALIGOU,

o tiskenn d'an daoulamm gand an diri

Oe ! Oe !

GWENNOLL

Paour kêz Nomenoe !

(Lien.)

Eil arvest

Eur zal-studi. Gwennoll. Ar vugaligou.

GWENNOLL

Lavarom da genta eur bater hag eun ave evid renta gloar da Zoue ha kinnigom dezañ meuleudi kaloneg evid an enor braz en-deus greet d'or bro. Dre e volonteiz, Breiz a zo bet digabestret ; Breiz a zo diberhenn. N'on-eus mui war an douar nemed eur mestr : an aotrou Doue. Klevoud a rit, bugaligou ?

LOMIG

Klevoud a ran ha kompren ne ran ket.

GWENNOLL

Bugale dientent ! Breiz a zo digabestret, da lavaroud eo bet trehet armeou ar Hallaoued gand soudarded Nomenoe, ha ne gomprenit ket ? Spontuz eo kement-se.

LOMIG

Ha piou eo Nomenoe ?

GWENNOLL

Ha piou eo Nomenoe ? Setu eur goulenn difeson ! Êz eo gouzoud, diod ahanout ha diod ahanoh. Nomenoe a zo eur Breizad taer. Ar chas ne dagont ket ar chas ha, pa vez draill, e tegouez d'alhmad etre Breizad ha Gall. Emgann a zo bet war gompezen Balon ha Nomenoe, e penn ar Vretoned, a zo deut a-benn da danfoeltra ar Hallaoued e rouantelez an Anaon.

LOMIG

A ! bremañ e komprenan. Beh a zo bet etre maout ar Go ha maout ar Gall ; ha maout ar Gall en-deus paket lamm.

GWENNOLL

Dres ! Boued pasket a zo flour da zebri. Nemed evid da lakaad a-benn eur wech all da zigeri frankoh da ziskouarn hir, te a lavaro hizio, epad ar bourmenadenn : me eo ar genaoueka hini a zo maget er skol. Ha taol evez gand aon e chomo prenet da henou eur vunutenn.

LOMIG

Me a vez tizet d'alhmad, eleh ar re all.

PERIG, da LOMIG

Ha c'hwi a vez atao o klemuskad hag o hrignousad.

LOMIG

Grignous ? grignous ? Ha c'hwi, daoust ha gouzoud a rit piou eo an Nomenoe ?

PERIG

Ya, emichañs. Va breur braz Izidor a zo eet gantañ da vrezelekaad.

LOMIG

O ! neuze eo Nomenoe eun den a netra.

PERIG

Abalamour n'emañ ket ho preur o c'hoari gantañ.

LOMIG

Fougaser ahanoh ! A-boan ma anavezit zohen an "a" ouz an "o". Arabad deoh kredi e tifaziin ho teveriou abenn ar wech all.

PERIG

C'holala ! hag e kav deoh en em gavan nehet evid se ?

GWENNOLL

Peoh a vo e penn-traoñ d'ar hlas ?... Ha bremañ, se-laout ha klevit ouspenn. Hizio ne vo na kentel na dever...

OLL

Bravo !

JOBIG

Perag ?

OLL

Añ ! hennez a vez atao gand e beragou.

GWENNOLL

Peoh en traoñ pe me ho perago bremaig... Ne vo na kentel na dever en enor da Nomenoe...

DAOU pe DRI

Gloar da Nomenoe !

OLL

Oe !

GWENNOLL

Ha peoh a vo pe ne vo ket ? An hini a zo re hir e deod e savo keuz dezañ dizale. Ne vo na kentel na dever hizio. Hogen, p'eo gwir, hervez gourhemennou Or Mamm Zantel an Iliz, e tle spered eur hristen beza atao war evez ha morse dizoursi, gand aon da veza touellet pa zoñjo an nebeuta, c'hwi a zavo bremañ, pephini ouz e du, hag hervez e awen, eur werz kaer meurbed en enor da Nomenoe. An hini vrava a vo dibabet gand on tad Konwoion evid beza lennet war ar blasenn pa zegouezo e kêr ar vrezelourien veur. Ha stagit dioustu gand al labour.

LOMIG

E brezoneg pe e latin e vo savet ?

GWENNOLL

E brezoneg, eveljust ; e brezoneg, penn-da-benn. (*Outañ e-unan.*) Eüruzamant va gwerz-me a vo an hini vrava. (*Lenn a ra en eul levr koz en-deus kavet e tiretenn e daol-skriva.*)

**An aour yeotenn a zo falhet ;
Brumenni raktal en-deus greet.
Argad !**

A ! ar varzed koz a ouie an doare. Marvet eo ar ouenn anezo, siwaz ! Nag eo kaer !...

An aour yeotenn a zo falhet...

Falhet gand falh an Ankou. (*Prederia a ra eur pennadig.*) Emichañs ne gounnaro ket ouzin nag ar barz nag an Awen ha ne gouezin ket er pehed marvel ?... Rag eur pehed braz eo al laeroñsi... Kazi-sur zoken, ne gouezin e pehed ebed. Ar werz-mañ n'eo ket sinet ; rag-se n'eus perhenn ebed dezi. Hag ouspenn n'emañ ket an ton war ar zon ; setu n'eo nemed labour divrazet. Me a lakaio an ton da zegouezoud gand ar werz hag evelse, an hanter a vo d'ar barz koz hag an hanter all a vo din... Ar gwsa zo evelato, n'anavezan ket an ton gwirion...

LOMIG da BERIG

Ha gwir eo eet ho preur d'ar brezel gand an Nomenoe ?

PERIG

Pa lavaran deoh.

LOMIG

Ha c'hwi a anavez an Nomenoe ?

PERIG

Evel va breur ha va zad.

LOMIG

Ha penaoz eo an den ?

PERIG

Ha c'hwi a zifazio va deveriou ?

LOMIG

Egiz araog.

PERIG

Nomenoe a zo eun den kaer, eun den braz ; ne gousk na noz na deiz ha biskoaz ne vez skuiz ; e vleo a zo melen, e gleze a zo anezañ beh eun den, e nerz a zo treh d'eur jao.

LOMIG

N'eo ket neuze eun den evel ar re all ?

PERIG

Nann, n'eo ket eun den evel ar re all.

LOMIG

E peleh hoh-eus anavezet Nomenoe ?

PERIG

Morse n'em-eus gwelet Nomenoe ; hogen, gouzoud a ran ez eo eun den kaer, eun den braz, eun den kreñv.

LOMIG

Gwir eo, paneved-se n'en-dije ket gallet planta lamm d'ar Gall... Nemed dond a ra ganeoh ho kwerz diwar-benn Nomenoe ?

PERIG

Dond a ra evel e lost d'ar haz ; ne vo ket savet, avad, diwar-benn Nomenoe.

LOMIG

Ha diwar-benn piou 'ta ?

PERIG

Diwar-benn an anduill.

LOMIG

N'emaoh ket mad ?

PERIG

Eo ! Nomenoe en-deus gonezet an emgann, ha, pa zegouezo e Redon, e vefe eüruz o kavoud dirazañ eur mell pladad friko, n'eo ket 'ta ? Ha ma vefe c'hwez an anduill mogedet er pladad friko, neuze en em gavfe Nomenoe eüruz en e grohen.

LOMIG

Lakaad a rit an traou da zegouezoud evel ma vefent c'hoarvezet... C'hwi a oar rimal buan, ha me, war an ton hag ar zon, e choman atao boud.

PERIG

Neuze c'hwi a zifazio din va deveriou epad eur zizun leun ?

LOMIG

Ober rin ma savit din eur werz heñvel ouz ho hini diwar-benn an anduill. (PERIG a skriv hag a ginnig da LOMIG eur baperenn.)

PERIG

Setu ar pennad kenta euz ar werz ; bremaig, e savin ar pennad all : emañ daoulagad an targaz o para warnom. (GWENNOLL o tond.)

GWENNOLL

N'eo ket echu gand an daou-mañ hoaz konta gevier an eil d'egile ? (*Outañ e-unan :*)

Ar aour yeotenn a zo falhet...

Na pegen kaer !... Perag e klevan rebechou em houstiañs ? Pa n'on ket evid kas da benn va **Hi er hoad...** (Da BERIG :) Perag e chomez alvaonet o selloud ouz ar zolier ? Ha da werz ? Savet eo ?

PERIG

Savet eo penn-da-benn.

GWENNOLL

Diskouez (*Lenn a ra kreñv.*)

**Du-mañ, er ziminal, e oa anduillennou,
Anduillennou druz ha mogedet kaer ;
Du-mañ, er ziminal, e oa anduillennou...
Siwaz dim ! en noz all, ez int eet gand al laer.**

**Du-mañ, er ziminal, e oa seiz anduillenn,
Staget ouz ar hrog ha druz o lugerni...
Du-mañ, er ziminal, n'eus mui eun anduillenn,
Hag abaoe va zad zo klañv gand an avi.**

**Va zad, ouz o gweloud ken kaer, a-istribill,
Lavare 'n eur lipad dija e vuzellou :
« Peur e vezint lakeet da graza war ar strill,
Ha peur e tiskennint beteg va bouzellou ? »**

**Va zad a jom bremañ mudet gand ar glahar,
Ha ne gar mui tostaad ouz toull ar ziminal.
Gwasket eo e galon ; en e geuz e lavar :
« Me a garfe strilla an anduillenn vraz all ».**

**An eizvet anduillenn eo va breur Izidor,
P'eo gwir eo eet gantañ an anduillennou all ;
Hennez zo eur hov braz hag eur galon digor,
Eur genou kel ledan ha mantell ar ziminal.**

**Izidor en-deus riñset kement skalf oa er hrog,
Heb lezel eun disterra gand e dad hag e vamm,
Ha goude ez eo kerzet, kent na ganas ar hog,
War gein ar gazeg hell, dre an noz, d'an daoulamm.**

**D'ar brezel e kerzas da heul Nomenoe,
En-doa touet kas kuit roue ar Hallaoued.
— « Mistri Vreiz, emezañ, a vo me ha Doue,
Hag ar Gall vo gwintet, pe amañ douaret. »**

**Beb mintin, en eur zével, va zad a lavare,
En eur lakaad e fri e toull ar ziminal :
— « Pa zegouezo endro soudard Nomenoe,
E pako fest ar vaz ma ne gas ket ar Gall. »**

**Hogen, p'en-doa gouezet e oam treh e Balon,
War an taol e teuas an dour 'n e zaoulagad.
— « Izidor, emezañ, zo eun den a galon.
Eñ eo va gwella mab, mab d'an eürusa tad. »**

**« Ha c'hwi, Yannig ha Fañchig, it ho-taou dre ar hêriou
Ha zoken, ma vez red, er parreziou tro-dro,
Da glask an hini gaerra euz an anduillennou
Da frita da Izidor, pa zegouezo endro. »**

N'eo ket re fall en oll, ha farsuz eo eun tammig ; hogen, ma talvez beza displeget, en noz, e korn an tan, en eur graza kistin darnet, re voutin ha re boblel eo evid beza displeget dirag Nomenoe ; n'he-deus ket dremm eur werz-lid. Kendalh evelato, paotrig, kendalh. Ma n'eo ket mad heb beza fall, e teuo marteze ar maout ganit, eur wech bennag, pa ne vi mui krennard. An taol-mañ, moarvad da labour n'en-deus ket degaset dit eur c'hwezenn.

PERIG

O ! nann ; gand va breur eo bet greet, ha neizeur eo bet degaset din endro d'eul lur amann.

GWENNOLL

Da vreur a oar neuze rimal buan.

PERIG

Ar rimadellou a zeu dezañ evel c'hoant staotad d'ar hi.

GWENNOLL

Lez ar chas da redeg ar had... Soñjal a reen : daoust m'eo divalo, re vraz eo hoaz evid beza ganet gand eur spered dientent evel da hini (*Selloud a ra ouz LOMIG, deut ar housked dezañ.*) Ha da werz, kousker lor ?

LOMIG, o tivoredi

Echu eo.

GWENNOLL

Savet da werz ha te o rohal ? Neuze avad eo bet savet gand da êl gwardian ? Diskouez, evelato, ma vo gwelet ha talvezoud a ra. (*Kemer a ra ar baperenn.*) Feiz ! n'eo ket gwall hir : peder linenn. Dispar e tle beza. (*Lenn a ra.*)

**Me a gar an anduillenn,
Hag he harin da viken ;
Ouz unan hepken e vouzin :
Ouz ar mestr a ra skol din.**

O ! Sapientia Domini ! n'emañ ket ar Furnez e korv ar bugel-mañ. Ha ya, paotrig, me eo an anduillenn ?... Me an... anduillenn ?... Me... me... an hini eo ? Mil malloz !... (*C'hoarzedeg er hlas.*) Keuz a zavo dit, paotrig...

PERIG

N'eo ket me... n'eo ket me en-deus savet anezi, rag n'ouzon ket rimal ha n'ouien ket petra oa warni.

PERIG, *da* LOMIG

Diwallit d'am diskuill...

GWENNOLL, *da* BERIG

Petra larez ?

PERIG

Me ? Seurt ebed. (*C'hoarzañdeg er hlas.*)

GWENNOLL

Boulhurun ! ar peoh a vo pe ne vo ket ? (*Da* LOMIG.)
Ha te, kê diohtu da benndaoulina e-kichen va bureo ha da ziovreh e kroaz. (LOMIG *a zent.* KONWOION *a zeu er zal-studi. Kerkent, avad, ar vugale a zeu da veza sioul, evel kizier o logota.*)

KONWOION

Breur Gwennoll, klevet em-eus trouz, amañ, bremaig.

GWENNOLL

O lenn e oan, va zad, ar gwerziou savet bremaig gand ar vugaligou, hervez ho kourhemennou, ha pennadou a lakee anezo da c'hoarzin.

KONWOION

Ne oa ket dleet deoh o lenn kreñv, breur Gwennoll. Daoust ha talvezoud a reont eun draig bennag ?

GWENNOLL

O ! mann ebed, va zad.

KONWOION

Soñjal a reen, avad, o-dije lezet ar han hag an diskan gand laboused an Aotrou Doue.

GWENNOLL

Ha goude, e lennis an hini savet ganin, ha youhet o-deus, ken brao all o-deus kavet anezi.

LOMIG

An anduillenn !

KONWOION

Hag ar paotrig-mañ war e zaoulin hag e zivreh e kroaz ?

GWENNOLL

Lomig an hini a youhe an herra.

LOMIG

O ! o !... n'eo ket gwir.

GWENNOLL, *da* LOMIG, *goustad*

Emaout o klask hopal adarre. Prenn da henou, amprevan.

KONWOION, *da* LOMIG

Kê da azeza ha chom reiz. (*Da* WENNOLL :) Arabad e oa, breur Gwennoll, lenn ho kwerz d'ar vugaligou... Dalhit soñj eo dleet deoh, pa ne vefe evid an ano a zougite, beza atao fur ha direbech, e Sapiencia Domini.

GWENNOLL

N'oa ket evid maga gloar, nemed evid deski dezo penaoz sevel gwerziou evid meuli an Aotrou Doue hag ar vro.

KONWOION

Diskouezit din ho labour. (*Lenn a ra.*)

**An aour yeotenn a zo falhet,
Brumenni raktal en-deus greet.
Argad !**

Kaer eo moarvad... C'hwi a lavaro, breur Gwennoll, eur bater hag eun ave, gand aon da goueza e pehed an ourgouill. (GWENNOLL *a vousc'hoarz, eüruz.*)

GWENNOLL

Hag eun ton brao am-eus lakeet war an diskan. (*Mouskana a ra eun ton iskiz : « La Marseillaise » :*)

**An aour yeotenn a zo falhet,
Brumenni raktal en-deus greet.
Argad !**

(*Er-méz, eur foeter-hent a gan ivez a-bouez penn :*) (1)

**An aour yeotenn a zo falhet,
Brumenni raktal en-deus greet.
Argad !**

(GWENNOLL, *chomet berr, a vousc'hoarz glaz.* KONWOION *a zell outañ, eur pennadig hir awalh.*)

KONWOION

Breur Gwennoll, n'eo ket gwenn-oll ho koustiañs. C'hwi a lavaro eur bater hag eun ave evid ho pinienn...

(*Lien.*)

*Peb gwir miret striz, e peb
bro, evid an troidigeziou
hag an aozaduriou evid ar
c'hoariva, ar finvskeuden-
nerez, ar skingomz hag ar
bellwelerez, gand an Itron
Jakez Riou.
Copyright by Itr. J. Riou.*

(1) War don "Droug-kinnig Neumenoïou", — Barzaz-Breiz.

COMMUNICATIONS DIVERSES

MOUVEMENT LAIQUE DES CULTURES RÉGIONALES

Comme chaque année, le M.L.C.R. organise, à Noël, du 27 au 31 décembre, son stage fédéral à l'Institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi.

Ce stage réunit des militants bretons, occitans, basques, éventuellement des amis étrangers, qui font le bilan des activités au service des langues et cultures de leur pays, mettent en commun leurs expériences réciproques, étudient l'action à mener au cours de la prochaine année, entendent de nombreuses communications sur l'enseignement, le théâtre, la littérature dans leur ethnie.

Les amis d' "Ar Falz" qui désirent suivre le VI^e stage du Mouvement laïque des cultures régionales sont invités à s'inscrire dès que possible chez notre ami A. Le Mercier, Ar Rusked, Lannion.

Comme les autres stages d'éducation populaire, les sessions du M.L.C.R. bénéficient de conditions très avantageuses, qui seront précisées aux camarades.

AVIS IMPORTANT. — De nombreux livres ont été empruntés par des amis stagiaires, depuis plusieurs années, à la bibliothèque du stage d'été et des "Skolerien ha Kelennerien Laik"... et n'ont pas été rendus. Prière de bien vouloir nous les expédier.

UNE CARTE DE BRETAGNE "BREIZ-IZEL, Kêriou ha Parreziou"

La Librairie Le Dault (Quimper) vient de mettre en vente une carte de format 480 x 650 mm, donnant les noms en langue bretonne de toutes les communes de Basse-Bretagne. Prix : 7 F ; franco : 8,70 F.

Une autre carte, également en vente chez Mlle Le Dault : « l'île de Batz », donne les lieux-dits terrestres de l'île et de très nombreux toponymes nautiques figurant dans l'Enquête du Service Hydrographique actuellement sous presse. (Prix : 10 F ; franco : 11,70 F. — Les deux cartes ensemble, franco : 18,70 F.)

« Ar Falz » peut transmettre les commandes. Pour achat direct, signaler la lecture du présent avis.

— **CONCOURS INTERSCOLAIRE DE LANGUE BRETONNE** pour 1964 : la liste des lauréats, ronéotée, est jointe au présent numéro. Nous aurons ultérieurement l'occasion de commenter les excellents résultats de ce XI^e Concours Yann-Sohier. — "Skol ar Brezoneg" reproduit, cette fois encore, quelques textes rédigés par des élèves de nos établissements publics d'enseignement. Nous y ajoutons le texte du Lauréat du Concours populaire et celui d'un étudiant. Nous envisageons de rassembler en un Cahier spécial les textes publiés dans S.A.B. numéros 22 et 23.

— Le sujet du Concours 1965 sera publié prochainement dans la presse et dans notre numéro de novembre-décembre. Nous avons proposé à nos amis enseignants comme sujet pour le Concours 1965 : "L'Accident". Qu'en pensez-vous ? Suggestions reçues avec reconnaissance. — Une ombre : le montant des prix sera cette année réduit, en raison des dépenses importantes prévues pour les éditions scolaires.

CENTRE DE LIAISON DES GROUPES U.F.O.L.E.A.

L'assemblée générale du « Centre de Liaison des Groupes Folkloriques Laïques de Bretagne » s'est tenue à Pontivy, le jeudi 29 octobre.

Ayant fait le point de ses effectifs, nettement en hausse puisque 41 groupes divers ont été recensés, et ses structures régionales et départementales se trouvant maintenant solidement en place, l'assemblée générale a pris un certain nombre de décisions importantes, qui assureront un nouveau développement de l'action du Centre, avec l'appui complet des Fédérations d'œuvres et des organisations laïques de toute la Bretagne.

BUREAU DES "INSTITUTEURS ET PROFESSEURS LAIQUES BRETONS"

L'Association pédagogique et culturelle "Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons" dispose désormais d'un bureau, loué à la "Maison du Peuple" de Brest, rue Duguesclin.

La Bibliothèque de l'Association et des Stages va s'y trouver installée ces prochaines semaines.

La section de Brest va y être convoquée. Une permanence sera fixée. (Bureau n° 31, au second étage.)

Les camarades pouvant nous aider pour l'installation matérielle sont invités à se mettre en relation avec le Secrétaire général.

pour nos lecteurs non bretonnants

Traduction des titres de textes en langue bretonne, dans le présent numéro :

a) **Partie scolaire** (SKOL AR BREZONEG : « L'Ecole du breton ») :

● CONCOURS INTERSCOLAIRE.

— Textes d'élèves d'écoles primaires, de lycées, de C.E.G. : 1) *Le Renard apprivoisé* (Lycée Saint-Brieuc) ; 2) *Le Pigeon blessé* (Ecole du Dresnay, en Loguivy-Plougras) ; 3) *Le Hérisson à la patte cassée* (Ecole de Kernilis) ; 4) *Blessé dans la bataille* [chat blessé par un chien] (C.E.G. de Commana) ; 5) *Le « petit oiseau de Saint-Pierre »* [l'alouette] (C.E.G. de Spézet) ; 6) *Le lièvre qui reprend sa liberté* (C.E.G. de Saint-Pol-de-Léon).

● CONCOURS POPULAIRE.

— Textes d'adultes adressés pour le *Concours Populaire* : 1) *Le Cygne sauvage blessé*, par M. Théophile Jacob, aide technique de laboratoire ; 2) *Blessé*, par M. P. Keineg, étudiant.

b) **Partie littéraire** : « NOMENOË-OË ! », réédition du chef-d'œuvre de Jakez Riou, pièce en 9 tableaux, dont la traduction en français a été représentée cet été à Locronan, au Second Festival de Théâtre Celtique, et à Josselin, par les *Comédiens Bretons*, troupe théâtrale placée sous la direction de Jean Moign. — *Ar Falz* donne, en ce numéro, la Préface et les deux premiers Actes. — Il espère pouvoir assurer la publication totale de l'œuvre en 4 ou 5 numéros, les plombs étant conservés pour l'édition d'un volume. — Publié avec l'aimable autorisation de Madame Jakez Riou, propriétaire des droits.

Glossaire et Grammaire du Vieux-Breton

par LÉON FLEURIOT

La thèse soutenue en Sorbonne par M. Léon Fleuriot, agrégé de l'Université, et qui lui a valu le titre bien mérité de docteur ès lettres : Dictionnaire des Gloses en Vieux-Breton, vient de paraître à la Librairie Klincksieck, à Paris.

Détaché à la Recherche Scientifique, M. Fleuriot s'est livré à un travail fastidieux de recherche des gloses bretonnes inédites, dans un millier de manuscrits conservés à Paris, Orléans, Tours et Angers, pour ne trouver des mots vieux-bretons que dans moins d'un pour cent des ouvrages consultés, ce qui constitue, néanmoins, une importante contribution à la science. Les originaux déjà publiés ont été revus sur les microfilms. Ainsi a pu être donnée une publication très sûre de toutes les gloses en vieux-breton dans un Dictionnaire qui sera, pour les linguistes et les toponymistes, un ouvrage de travail et un guide très précieux. On trouvera, en particulier, dans une bonne introduction, un chapitre sur le degré de parenté du galais, du cornique et du breton au IX^e siècle. L'ouvrage est illustré de photographies des plus vieux manuscrits brittoniques, témoignages émouvants de l'activité intellectuelle de nos ancêtres.

En même temps que le Dictionnaire des Gloses en Vieux-Breton, M. Fleuriot a publié, également chez Klincksieck, un second ouvrage d'un intérêt tout aussi considérable

pour l'histoire notre langue : Le Vieux-Breton, Eléments d'une Grammaire. Cette Grammaire, d'un maniement commode grâce à un index général, apporte une contribution aussi considérable que neuve à notre connaissance du breton du haut Moyen-Age et de son évolution. Une introduction et un appendice moins techniques que la grammaire proprement dite donnent, sur la formation des dialectes et l'histoire de la civilisation bretonne pendant le Moyen-Age des vues solides et bien utiles, s'agissant d'une matière controversée où l'imagination se donne trop souvent libre cours, en raison du petit nombre des documents historiques ou linguistiques.

Que M. Fleuriot — qui ne doit pas s'émouvoir des critiques de certains censeurs obnubilés par des vues qui n'ont rien à voir avec la science linguistique — trouve ici l'expression de la gratitude des Bretons auxquels il apporte sur le passé obscur de leur pays des lumières qui le rendent plus proche et plus sympathique.

La Grammaire et le Dictionnaire des Gloses de M. Fleuriot ont été publiés dans la collection de la Société de Linguistique de Paris avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. S'adresser à la Librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, Paris (7^e).

Gweltaz BERNIER.

" BRUD "

Le n° 17 de BRUD répond à la demande des amicales et cercles celtiques dont les activités culturelles comprennent l'étude et la représentation de pièces de théâtre, et qui manquent souvent de textes pratiques, immédiatement utilisables. On trouvera, réunies dans ce fascicule, quatre courtes pièces comiques, trois de P.-J. Hélias « *Eur chupenn marhad-mad, Bouzer pe Vud, ar Boued Touseg* » et une de Nest David « *Ar Yontr a zo maro* ». Ces pièces, écrites en excellent breton populaire, sont faciles à jouer par les troupes d'amateurs ; elles seront à coup sûr particulièrement goûtées du public breton, qui en appréciera l'humour, l'observation souvent réaliste des mœurs, la justesse des caractères, lestement dessinés.

En outre, BRUD contient un extrait fort pittoresque d'une œuvre de longue haleine de l'écrivain bien connu Youenn Drezen

« *Skol-Louarn Veig Trebern* », (l'école buissonnière de V. T.). On y trouvera également d'abondantes notes donnant un aperçu de l'action menée en faveur du breton vivant : beilladegou, la presse, théâtre breton, à la radio et à la télé, etc.

Le n° 18 de BRUD vient de paraître. Dans sa nouvelle formule, la revue offre chaque fois une œuvre importante, grande nouvelle ou pièce de théâtre, à laquelle vient s'ajouter une série de notes sur l'action culturelle bretonne. Dans ce n° 18 on lira « *Manah Lokmajan* », un récit fort original et très attachant, qui échappe à toute classification : aventure, tableau de mœurs rustiques, fantaisie poétique, toute la gamme est représentée dans cette sorte de « chantefable » bretonne.

BRUD : s'adresser à M. P. Mével, B. P. 17, Brest. Le numéro : 4 F. C.C.P. Mével, Brest, 14-99-55 Rennes.

"Arlequin dans le théâtre breton"

par Lucien Bloklander

A une époque où le théâtre breton connaît de plus en plus la faveur du public, l'ouvrage de L. Bloklander, celtisant hollandais, ne manque pas d'actualité. Il sera bien accueilli par tous ceux qui, pour des raisons multiples et diverses, s'intéressent à la littérature bretonne, que l'auteur de cette importante thèse rattache judicieusement aux courants littéraires de la France et de l'Europe en général. Le volume, préfacé par M. Falc'hun, professeur de celtique à l'Université de Rennes, contient d'abord une étude précise et bien documentée sur Job Coat, le dramaturge populaire morlaisien du XIX^e siècle, son œuvre abondante, sa langue, etc. On y trouve ensuite le texte breton, inédit jusqu'à présent, avec la traduction française en regard, de deux pièces importantes de J. Coat. Ces comédies, ayant toutes pour héros Arlequin, sont étudiées par L. Bloklander selon une méthode

scientifique rigoureuse. Elles n'intéresseront pas seulement les linguistes, qui y trouveront une source abondante de renseignements et d'observations sur la langue bretonne ; elles fourniront aussi aux historiens des aperçus nouveaux sur l'évolution et les avatars d'un personnage issu de la comédie italienne. Enfin, dans ces arlequinades, les lecteurs découvriront avec le plus vif intérêt comment les pièces de Marivaux ont été adaptées et bretonnisées par Job Coat.

On peut dire que depuis le « Théâtre Celtique », d'Anatole Le Braz, rien de si important que cette thèse n'avait été publié sur le théâtre breton. C'est un ouvrage indispensable à une connaissance sérieuse de la littérature bretonne. Tirage limité.

Editions « Fondation Culturelle Bretonne », B.P. 17, Brest, C.C.P. 380-96 Rennes. Prix : 15 F franco.

MOUEZ-BREIZ

La Maison « MOUEZ BREIZ », poursuivant un effort sans précédent en Bretagne, a maintenant dépassé, croyons-nous, son 150^e disque de musique ou de chants bretons et celtiques.

Elle a, les mois derniers, fait paraître un magnifique 33 tours qui est à coup sûr à classer parmi les meilleurs réalisés à ce jour sur la vie populaire en Bretagne : EURED E PLOURÉ (Noce à Plouray). Les « Korollerien an Ellé », avec le concours des excellents sonneurs Martial Pézennec et Sam Le Poupon, nous font suivre le déroulement des cérémonies et réjouissances d'un mariage traditionnel aux confins du pays « Pourlet » et de la Haute-Cornouaille.

C'est un document incomparable pour la connaissance du milieu rural dans cette partie de la Bretagne centrale. A ce titre, il devrait figurer dans toutes les discothèques scolaires de Bretagne.

Sur la pochette du disque sont résumées les différentes « étapes » du « Devez Eured » : Nous aurions souhaité qu'un fascicule de quelques pages, reproduisant les textes chantés et donnant quelques photographies, soit joint au disque. Notre suggestion pourra peut-être se voir retenir en vue d'un second tirage — car il ne fait pas de doute que ce disque connaîtra un grand succès. — Eured e Plouré, microsillon n° 3335, 33 t. 25 cm, standard.

MOUEZ-BREIZ

Pour votre discothèque...

... Nous recommandons les disques Mouez Breiz récemment parus :

— Chansons et Mélodies de Bretagne, chant par André Le Gouil, harpe celtique par Alan Cochevelou ; — N° 45.116

— Chansons à danser, par les Frères Morvan, de Scrignac ; — N° 45.113.

— Fest-Noz à Scrignac, avec Mme Fer, J. Thomas, L. Le Bris, Y. Poens, Morvan frères ; — N° 3333 (33 t.)

— Concours de danse à Guingamp : suite de Château-neuf-du-Faou ; Rond Paludier (Saillé) ; — N° 45.114 (45 t.)

MOUEZ-BREIZ, 6, rue d'Astor QUIMPER

SKOL AR BREZONEG

Niverenn 23
(“Ar Falz” 3/4-1964)

Embannet evid ar Skoliou gand
OBERENN AL LEORIOU-SKOL BREZONEG

EUR STROPAD PENNADOU

savet evid **XI^{ved} Kenstrivadeg Brezoneg**
ar Skoliou Laik
(1964)

AL LOUARN DONVEET

E-pad ar vakañsou braz, bremañ a zo daou vloaz, ez eus bet e Kerotem eun distrujadeg lern a oa oh ober o reuz er vro. Eet e oan da heul ar chaseourien, ha diouz an abardaez e kavjem eur hloedad lern bihan. Brao kenañ e oant, hag e hou-lennis digand va zad o miroud. Da genta e nahas, nemed a-benn ar fin e asantas e kemerjen unan hepken.

Kement a labour a gemeren gantañ, ken dindan tri miz e vije e peb leh d’am heul. Siwaz, atao e veze warlerh yer ar vereuri ha mamm a hourdrouze, rag war goaha yee ar yer bemdez...

Felloud a reas din e staga. Klemm a ree, med e gastiz e oa. Koulskoude, bemdez e tigasen eur pladad soubenn dezañ. Med paotr fin e oa hag e lipe an druillonez en eur lezel ar bara. Pa welent ar bara, ar yer a dostae hag al louarn war evez a grogas evelse e meur a hini.

Red e oa din eta e gas kuit hag e fellas din e lezel e-barz ar hoajeier. Siwaz, atao e kave hent ar gêr. Nehet e oan gantañ. Va zad a fellas dezañ e laza. Kement e ouelen ken ma lavaras din ober seurt ma karen gantañ, gand ma na chomfe ket er vereuri.

Ne ouien ket penaoz ober. Erfin e kavis an tu da zibuni ar gudenn : kas al loen e ti eur mignon, e-leh ne oa ket a yer. Abaoe emañ eno hag emañ-ñ euz an tiegez. Laouen-braz on da veza saveteet al louarnig, da veza kavet eur plas dezañ gand mignoned, ha n'eus dañjer ebed da gavoud e damm boued.

Yann MORVAN, 14 vloaz,
euz Karnoed (Kerne-Uhel),
Lise Anatol ar Braz, Sant-Brieg.

AR PICHON GLOAZET

Eur zulvez o treuzi eur lanneg brug, me a welas eur pichon war an douar, gourvezet war e du kleiz, e benn hanter-goachet gand ar brug fleuriet, e vorzed freget, eur bannah gwad war e droad torret.

Ha me ha tostaad d'an aneval. Esa reas mond kuit oh en em sklejañ, mes areti reas, rag skuiz e oa gand ar boan.

Taped a ran anezañ ; 'n em reudi reas barz ma dorn. Bizitet am-oa anezañ ha sellet deuz e glañvadenn. Gand ma mou-chouer godell am-oa paket dezañ e har da ampech ar gwad da ruillal.

Hastet 'm-oa mond d'ar gêr. Pozet 'm-oa ar pichon war eun tamm pillou. Trohet am-oa ar plu endro d'e glañvadenn ha lakeet warni eun tamm pomad. Stardet 'm-oa eur vandenn danvez war e har. Goude 'm-oa kaset anezañ barz eur gaoued houllou hag am-oa roet dezañ eun tamm greun ha dour.

'Benn eun toullad deveziou diwezatoh, ar pichon a vatee, hag e glañvadenn a oa komañset da wellaad.

Eun devez 'n eur rei dezañ e voued, ar pichon a nijas trezeg (treusked) ar hoad da glask e gamaradou. Selled a ris gand eul lagad trist ar poent du o sevel, ha gand nehamant me a zerras dor ar gaoued...

Jeanne LE BOZEC, 13 vloaz,
Skol an Drene, Logivi-Plougraz
(Bro-Dreger).

AN AVALAOUER TORRET E BAO

Me oa o c'hoari gand va breur war ar frañchuzenn, e-kichen an ti. Kalz plijadur on-doa on-daou. Mes skuiza buan a rejom ivez.

Ha setu me oh en em astenn war ar plouz. Sevel a rajon buan, rag me a zantas drein o sanko en va dourn. Ha petra a

weljon ? Eun avalaouer dispak-braz, o klask en em streina e-touez ar peuri. Me a halvas va breur kosa.

Hag eñ, dispount, a ruillaz an avalouer. Souezet e oam o weled n'en em rodelle ket evid en em zivenn. Ha setu m'am-eus gwelet e droad leun a wad, a-zistribill, o streina war an douar.

Buan am-eus klasket eun tamm koad eeun hag henn liamma ouz an troad gloazet. Rag torret e oa.

En eur bouteg doun am-eus lakeet va faour-kêz avalaouer. Bemdez em-eus e vevet gand melfed, bara ha glazvez. Deuet eo va avalaouer d'am anaoud. A-benn eun nebeud dervezioù e droad a oe pare.

Ha setu-eñ seder ha lijer ; e-unan en-deus kuiteet ar boutog ! Mes chomet eo da veva en on douar, hag aliez e welan va mignon o klask kundu e-touez ar haol hag ar pour.

Bernard CABON, 11 vloaz,
Skol Kerniliz (Bro-Leon).

LABOUSIG SANT PER

Ar yaou-ze, ma zad a lavar din :

— Ma, Yannig, mond a ri da ziwall ar zaout d'ar menez ?

— Da Waremm-ar-Ween-fao, pe d'ar Waremm-tri-horn ?

— Leh po c'hoant !

— Ma, a lavaran, da Waremm-ar-Ween-fao 'ta !

Hag e kemeran an hent gand va zaout. Plij ra din mond d'ar Waremm abalamour e welan kalz bro deuz beg ar menez. Gweled reer tourioù Speied, Kleden, Landelo, ha pa vez skler an amzer, tour Karaez, hini ar Hastell-Nevez, hini Sant-Wazeg.

En eur gana, e kemeran an hent koz, don ha disheoliet gand al lann hag ar balan leun a neziou laboused. Ouspenn, Gwaremm-ar-Ween-fao a zo leun a labousedigou Sant-Per, ha me a gav berr an amzer eno ganto. Sellit outo o nijal uhel en neñv...

Petra welan du-ze e korn ar park ?... Daou labous, o skrija, evel spontet. Mond a ran etrezeg enno ha petra welan ? Eul labousig bian, unan euz e eskell leun a wad, ar spont en e lagad du. Daspugn a ran anezañ hag e skoacha 'barz ma boned ront.

Digouezet er gêr, ma mamm-goz a zikour ahanon soagnî al loen paour. Goude me 'm-eus lakeet al labousig 'barz eur baner ha roet dezañ bara munud ha dour skler.

Bremañ eo gwelloc'h : kana ra Perig, — evel 'm-eus anvet anezañ, — ha n'eo ket spontet evel an devez all.

Hirio 'm-eus kaset Perig hag e baner el liorz, e-kreiz an heol, ha ma labousig 'n-eus kanet euz kreiz e galon. Goude 'n-eus greet eur zell ouzin, ha kemeret 'n-eus e nij goustadig beteg war veg moger ar hraou. Hag e kan adarre, araog kemer e nij uhel, uhel, ken na welin nemed eur voullig zu, du-ze, pell, pell. En em blij a ra en e vuez libr, ha me zo euruz da veza soveteet e labousig da Zant Per.

Jean-Yves LOLLIER, 14 vloaz,
C.E.G. Speied, 5ved klas.

AR HAD OH ADKEMER E FRANKIZ

Emañ deuet an nevez-amzer ; ar bleuniou a lid ar mêziou er mare m'emañ goueliou Pask... Setu me e vakañsou ha va brasa plijadur a vez gweled va zad o lakaad ar starnachou war gein Picharig, ar marh yaouank. Setu starnet al loen ouz ar "satos" ; me a houlenn digand va zad :

— Peleh emañ o vond ?

— Da gerhad melchen. Ma peus c'hoant da zond ive, hast-afu savet er harr...

Anad eo deoh, n'en-doa ket ranket lared diou wech : me oa pignet dres er "satos", ha Picharig d'an trotig beteg ar park.

Epad m'edo va zad o falhad melchen, e klevjon trumm : « Ouik ! ouik ! gouik !... » Eur pezh gad e-touez ar melchen a oa trouhet mad e gar gand ar falh. Galoupad ha krial a reas, ha me ken trumm all a zilezas va boutou-koad hag a blant as en douar ar forh a oa ganen o karga melchen dre ma trouhe va zad, — ha setu me war reodou ar had. N'em-oa ket ranket mond a-bell, hag e kavjon ar paourkêz aneval ledet war an douar. Ar gwad a ziruilhe ouz ar gouli. O, paourkêz gad ! Ha me a dennas va mouchover euz va godell hag a reas eur bakadenn endro d'e gar. Truez em-oa outañ ; war va buchou e oan, an aneval etre va zivreh ; soñjal a reen en eur floura e gein : « Petra deui da veza an aneval kêz ? »

Med kerkent va zad a reas eur zutadenn warnon :

— Allo ! prest out ? Ar harr zo vond d'e loch.

Ken prederiet e oan gand v. had, ma ne zonzjen ket va zad en-doa trouhet ha karget ar harrad melchen.

— Petra ri euz ar had-se ? a lavaras va zad ?... Lakaad anezañ barz ar pod, fasil !... Da vamm eo a vezo kountant pa vo diskouezet ar had dezi !

— Nann, va zad, ne vezo ket lahet, ma vez posubl. Esaad a rin para ar bles, ha ma vez pare e vezo roet e liberte dezañ adarre !

— Mad !... Fesoun ma kari, a lavaras va zad. Sao buan er « satos » ma'z eom d'ar gêr da zebri on gortozenn.

En em gavet er gêr, e rejon eul lamm euz ar harr, ha tre m'edo va zad o tistarna al loen, hag heb kemered amzer da vond d'an ti da ziskouez ar had da va mamm, me a yeas war-eeun d'ar hraou lapined, a gemeras eur hased goullou, a lakeas eun tamm kolo er foñs, hag a lakeas ar had goustadig er hased. En em zastum a reas en eur horn. Kountant-braz edon da veza panset ar gouli a golle kement a wad. Soñjal a reen ouzin va-unan : « Marteze e pareo, gwelet a vezo diwezatoh, p'am-bo greet va fosubl evitañ ! »

Truez em-oa outañ. Bemdez e reen ar memez tra dezañ. « En doare-ze e vezo buan pare, a zoñjen ». Eun devez m'edon a selled gand muioh a evez ouz va aneval, me a zoñje : « Gwellaad a ra ; sehi a ra ar gouli ; a-benn eun dervez bennag e vezo lesket adarre da redeg bro... »

Med, e-giz m'en-dije komprenet va zantimant...

An tamm lien a oa ganen en va dourn o vond da lakaad anezañ adarre war e gar... Allaz, n'em-boa ket bet amzer d'e lakaad : en eul lamm, e yeas euz etre va divesker, — ha yao gand e hent, heb kemered amzer d'am drugarekaad.

Me lavaras ouzin va-unan :

« Er park, pe er hoad
« Emañ rouantelez ar had. »

Ivonig MEAR, 12 vloaz,
C. E. G., Kastell-Paol.

GLOAZET EN EMGANN

En deiz all, o tizrei euz ar skol, e klevis en eun taol-kount e-giz eur haz oh hirvoudi. Astennet em-eus va skouarn evid selaou eun tammig, o soñjal e helljen beza faziet. Allaz, nann ! ki-bleiz an ti all hag eur haz ha ne anavezen ket oa krog an eil en egile, stard an traou ganto. Koulskoude ar hi a gemeras an treh heb dale. Ar paourkêz kaz a yude, a hirvoude, a grene gand ar spont, toullet dezañ e grohen gand dent dir ha lemm ar hi ; ruilla ree ar gwad war e vieo rouz, flour ha milliour.

Diskouez a ree kaoud poan ha truez a ree din. P'em-eus gwelet eur seurt tabah, em-eus soñjet dispartia an daou enebour evid din kaoud aon koulskoude na grogje ar hi ennoun. Gand eur vaz hir ha teo 'm-eus gellet lakaad tehet ar hi. Neuze oun tasteet ouz ar haz chomet war an dachenn 'vel pa vije maro, e zaoulagad serr-kloz. Ne fiñve na penn na troad, neuze me a halvas anezañ : evid diskouez din e oa beo e tigoras e zaoulagad hag e sellas ouzin.

Pa oan tost d'ar gêr, em-eus soñjet e gas ganen beteg an ti. E gemeret em-eus goustadig etre va diouvreh hag evid ma ne vije ket sklabezet va dillad gand ar gwad em-eus lakeet va mouchouer-godell da holo ar gouliau a oa en e gorv. Bale a rajon gantañ ken goustad ha ma helljen evid mired da ober poan d'an aneval paour.

Erruet er gêr, em-eus lakeet louzou war ar gouliau, greet am-eus tan evid digas ennañ eun tamm tommder, rag an amzer a oa yen en devez-se. Neuze em-eus kemeret eur hached ha lakeet gloan freget enni evid ober dezañ eur gwele da gousked.

En dervez warlerh e oa kalz sederroh : eva ree a galon vad ar skudellad lêz em-oa roet dezañ. Pa deven dirag e lochenn, e-neze c'hoant bale eun tammig. Kredi a ran ez eo barreg da barea, hag e-giz ma ne gaver ket e berhenn, em-eus soñjet e zelher ganeom.

Oll dud an ti a gar mond da ober lazig dezañ, dreistoll va breur bian pemp bloaz.

30 a viz genver 1964
Jeanne YVINEC, 14 vloaz 1/2,
C.E.G. Komana, 4ved klas.



An alarh gloazet

Epad goañv garo warlene, eur yenion vraz a rene, kenkoulz en-kreiz ar vro evel en ribl ar ôd. Zoken ar poullou dour-mor hag an eonenn chomet e dilerh ar gwagennoù a oa skornet !

Eun devez deuz ar beure, Laouig an Titig, pesketer Lokemo, a glevas skrijou klemmuz... An deiz araog, wardro serr-noz, an-nevoa gwelet eur bagad elerh o tiskenn deuz an oabl hag oh en em leskel da goueza, en eur wikal, war ar rehell endro d'ar porz-mor...

Yezou ar lapous a deue deuz trezeg « ar Hastell », ar bern rehell braz en tu all d'ar porz. Laouig ah-eas dre eno hag a jomas mantret : eur pezh alarh du, e ziouhar tapet don barz ar skorn, a zifrete e ziuaskell evid 'n em ziframmañ... An deiz araog, skuiz-braz gand e veaj hir, e oa, sur-mad, chomet kousket

kerkent ha digouezet eno. Epad an noz ar yenion a oa gwasaget ha d'ar beure e oa skornet kaled ar poull-dour endro dezañ...

En eur dostaad muioh, Laouig a welas an-nevoa ar paourkêz loen oh esa 'n em zifreta, en em hloazet da vad : e ziuohar a oa dirusket ha beg eun askell a-istribill. Ar skorn, endro dezañ, a oa ruziet gand e wad.

Ar lapous a ehanas da skrijal ha da fringal. Marteze e tivine e oad o tond d'e zikour. Gand eur vilienn, Laouig a dorras ar skorn endro d'e dreid. Gand evez e tilammas an tammou diweza. Ar lapous en em leske d'ober. Pa oe dishual, Laouig a oa en gortoz d'e weled moned da nij pe, d'an nebeuta, da bellaad. Na reas netra, nemed klucha war ar skorn. Skuiz-divi moarvad, eh em leskas ober allazig. Nehet, ar pesketer ne ouie petra ober deuzoutañ. « N'on ket kap d'e leskel aze, emezañ ; kasom anezañ d'ar gêr ! »

An alarh dindan e gazell, eh eas d'e di. Soazig, e wreg, a jomas saouezet-braz ouz e weled 'n em gavoud gand ar pez loen-ze. « O, va Doue ! emezi, pebeuz soubenn vad eh an d'ober ! — Na ri ket, a respontas he gwaz. Me 'ha da voueta ha da barea ar loen-mañ, evid dezañ adkemer e nij. »

Aoza a reas dezañ eun tamm boued, hag an alarh, marnao-niet, e zebraz prim. Goude e lienas e dreid gouliet hag e lakaas en eur hef braz, karget e foñs a blouz fresk. Ar lapous na glaske ket bepred mond kuit. « 'Benn warhoaz, a zoñje Laouig, an-nevo adkemeret e oll nerz. » An deiz warlerh, avad, an alarh, goude beza debret ar skudellad yod-pesked aozet dezañ, ne zeblantas ket beza c'hoantezuz da voned kuit. Meur a wech eh eas d'ar liorz en eur jilgamped, ha beb tro e teuas war e giz d'e gef. An deveziou goude e c'hoarvezas memez tra. Ne gamme ket ken ; e houliou hag e askell a oa pareet. Brevet ha diskuizet mad, e oa bremañ gouest da nijal kenkoulz hag araog. Ober a reas meur a dro dreist an ti ha rehell ar porz, mez, beb gwech, e tistroe d « ar gêr », hag eno e klaske beza mignonellet gand an dud ; ha beb abardaez, abred, eh ee da gousked en e gef.

Abred-amzer, oll dud Lokemo a houvezas ar helou. Diredeg rejont evid gweled an « alarh-goue, doñhet gand Laouig », raktal anvet « Duig » ha deut buan da veza pobluz. Bemdez e veze gwelet o tarnijal dreist ar porz-mor, ha zoken pelloh, duhont trezeg ar Yeoded hag Enez Milio.

Laouig oa 'n em staget deuz e loen. Erru oa da gredi e hallfe e viroud atao. Mez peb den, peb aneval ha peb tra a dle senti deuz Lezennou braz ar Bed...

En deiziou diweza a viz c'hwevrer, ar yenion a ehanas en eun tôl. Eur c'hwezadenn glouar a dremenas war an dud hag an traou. An Nevez-amzer oa digouezet, ha d'e heul, oll galva-dennou ar Vuez...

Eur mintinvez, Laouig oa savet abred, rag ar mor oa leun araog an deiz. En eur bianta e roejou, e tostas da Zuig evid lavared dezañ eur ger flour pe daou, evel a ree bemdez. Chom a reas saouezet oh e weled 'n em lakaad da redeg endro d'an ti en eur wikal...

A-greiz-oll eh ehanas da skrijal hag e kemeras e nij. He skeudenn du vraz, gweluz mad war an oabl hanter-skler, a droas endro d'an ti ha d'ar porz-mor, en kelhiou dalhmad war-gresk ha war uhellaad. Gweloud a reas Laouig ar lapouz oh ehan da drei hag o skarza evel eur zaez trezeg an hanternoz. E dôliou-eskell, da genta gwelet mad, a viannaas buan, a deuas da veza ken bian evel eur mouchig-dall, ha kerkent ne oe ken an alarh nemed eur pik du, a steuzias duhont, ust Beg-Leger, e sklerder kentañ ar zav-heol.

Sellou Laouig, leun a dristidigez, a ziskennas war an douar. E roejou en e zorn, e benn stouet, eh eas d'e vag en eur ruza e voutou...

Théophile JACOB.
Priz kenta
Kenstrivadeg-Pobl 1964.

GERIOU HA TROIOU-LAVAR

Anoïou lehiou : Lokemo : porzig pesketerez e parrez Tredez, tost da henou ar Ster-Leger ; — ar Yeoded, Keriadennig ha chapel ar Yeoded ha Beg-Leger : diou gêriadennig e peb a du d'ar Ster-Leger en he genou ; — Enez Milio : enezennig dirag arvor Trebeurden.

Alarh : lapous (labous) braz, dezañ gouzoug hir hag eskell ledan ; gouez, e vev e broïou an hanternoz ; doñv, e vev war al lennou hag ar steriou, en domaniou, hag e liorzou ar hêriou. Meur a alarh : clerh. Bez ez eus elerh gwenn hag elerh du.

— c'hoantezuz = c'hoant dezañ ; — pobluz = pobleg, karet gand ar bobl, an dud tro-war-dro ; — gweluz : a heller gweled.

— kef, a dalv moarvad k.h. : kached, boest braz.

— eur zaez ; saez pe bir : bazig houarn pe goad, beg lemm dezañ a vez bannet (taolet) gand eur w/gwareg.

GERIOU DOARE BRO-DREGER

Yenion = yenien
beure = mintin
ar lapous = al lapous
en gortoz = o hortoz
moned = mond
kap : gouest
saouezet = souezet
jilgamped = chilgamma
mignonellet = mounounet,
greet an noill dezañ.
ust = a-uz, a-zioh.

doñhet = doñveet, damesaet.
en eur bianta e roejou =
en eur brienta (prienta, prienti),
en eur gempenn e rouedou.
gwikal = gwihal
Verbou. — an-nevoa = e-nevoa,
an-nevo = e-nevo, e-no ;
a-houve(z)as (V. gouvezoud) = a
ouezas, a ouias —(V. gouzoud).

GLOAZET

Setu eur filip gourvezet
A zo gantañ aour hag avel
En e zaoulagad lufruz
Sacha a rê an dremmwel
War skinou an heol
E-teusk ar houmoulou ruz
En abardaez-man e tigore
Plu disked ar filip
Hag e teuas ar vugale fur
Hag e teuas oll an dud
Al labaskenned al lakepoted
Ar bennfolled ar bennzodien
Ar re skouarneg ha danteg
Ar re vorzadeg ha keineg
Ha korkerien ar bed
Hag e teuas oll al loened
Al lern al louzed lorhus
Hag ar mirhien an denved
Hag e teuas ar balafenned
Ar hilleien-raden ar gwenan
Pa oa gloazet ar filip-man
A-greiz kana e vanas maro
Diskouezit deom mar plij
An hent a gas ar filiped
D'o faradoz brao
Diskouezit

Paol KEINEG

